

Pays

d'Argoat

Revue d'histoire
et d'archéologie
des cantons
d'Argoat



D 87

TRÉMARGAT
TREMARGAD



RKB

►► Radio Kreiz Breizh

N°54 - 2^e semestre 2010

Table des matières

		Pages
1	Château de Callac	3-16
2	Les colons de Trémargat	17-28
3	Vitrail de l'église de Duault : dormition de la Vierge	29-33
4	Mort de Jérôme le Moigne en 1855 à Saint Servais	34-36
5	Toussaint Joseph du Rochcazre, Sieur du Botcol (1735-1819)	37-41



PHOTOS DE COUVERTURE

- Château de Callac d'après un dessin de Frotier de la Messelière
- Armes de la famille du Rochcazre, au pignon du porche de l'église de Lanrivain
- Panneau d'entrée du bourg de Trémargat
- Eglise de Duault

Le Château de Callac

On rencontre encore de nos jours, surtout en Bretagne, quelques majestueuses ruines dont la robuste et noble vigueur a triomphé des ans et qui de dressent aux regards des voyageurs, comme les vivants témoins des âges disparus. Ici on aperçoit un donjon vénérable encore solide et fier, malgré sa décrépitude ; là, un rempart découronné que la morsure des hivers, constamment lézardé et déchiré ; ailleurs, de vieilles tours cimentées de mousse, habillée de lierre, derniers vestiges d'une époque, mais tout imprégné d'histoire.

Du château féodal de Callac, il ne reste plus une pierre, ni un débris pour en attester l'existence, en perpétuer le souvenir, et en marquer l'emplacement. C'est à peine si, dans les traditions locales, il y est fait une discrète allusion plutôt incertaine et vague. Les

personnes pourtant qui ont quelques lectures, qui gardent le culte des vieilles choses et qui, sans chauvinisme, aiment leur patrie natale comme tout ce qui contribue au relief et à l'éclat de son renom savent que la petite cité callacoise fut à l'origine et dans le Moyen âge une importante forteresse.

Il y aura bientôt trois cents ans que celle qui a disparu, et le temps inexorable qui efface tout, l'ensevelissait chaque jour davantage sous le linceul de l'oubli. Une laborieuse recherche dans les archives séculaires et poussiéreuses a amené la découverte d'une pièce du plus grand intérêt pour nous. Ce document unique a permis à la suite de patientes études, de reconstituer avec sa physionomie propre, le vieux château fort de Callac. Et aujourd'hui Ouest-France est particulièrement heureux de le placer sous les yeux



Château de Callac - Tableau de Antony Yates de Guernavanou en Saint Servais

de ses lecteurs. Sa vue sera pour tous comme une vision lointaine du passé, comme une évocation des clameurs des hommes de guerre, clameurs qui, maintes fois, retentirent autour de sa rude enceinte.

Une Place Forte

L'établissement était d'importance. Le grand corps de bâtiment ou demeure seigneuriale, outre les caves aux deux immenses voûtes, comprenait trois grandes salles également voûtées et trois chambres hautes de même dimension, éclairées par douze grandes fenêtres en façon de grilles pendantes. **Un escalier de 45 marches** montait des caves aux grandes salles et **un grand escalier de 77 marches** conduisait aux chambres hautes. Derrière celles-ci, s'ouvrait une galerie crénelée sur laquelle donnaient trois huisseries, avec fenêtres et lucarnes. Enfin cinq immenses cheminées se partageaient la toiture. Le corps du logis avait 71 pieds de longueur sur 43 pieds de largeur et 45 pieds de hauteur, l'épaisseur de ses murs variait de 8, 11 et 17 pieds. Le tout était construit de «pierres de grain taillées et polies à pointe de marteau...»

Joignant les murs des grandes salles «vers matin» un corps de logis de 30 pieds et voûté, conduit à une grande tour et prison où l'on voit plusieurs voûtes et fenêtres avec un escalier de 5 marches. A l'autre bout est un rempart garni de créneaux, et voûté qui aboutit à une grande tour et prison, dont **les murailles ont une épaisseur de 12 pieds avec 34 pieds de hauteur.**

Les Enceintes

Comme les forteresses de l'époque, le château était entouré d'un mur d'enceinte continu coupé seulement d'une porte unique qu'on ne franchissait pas aisément. Cet enclos renfermant : cour, issue, fondier et jardin, avait une superficie de deux journaux et demi et 88 cordes. Cette superficie correspond exactement à celle fournie par le plan cadastral, et comprend le terrain limité par une ligne droite partant de la venelle Jobic et aboutissant vers l'ancienne propriété des Dames Delafargue¹.

Le plan d'ensemble de la forteresse de Callac affectait la forme triangulaire dont le «Kleun-Meur» formait la base. De l'enceinte du château proprement dite, et que nous venons de décrire, partaient deux murailles rejoignant les deux extrémités du «Kleun-Meur». Celui-ci, dont une partie seulement à conservé jusqu'à nos jours, son ancienne appellation s'étendait de la maison Le Bihan jusqu'en face de la Perception. Comme sa dénomination l'indique, et comme le veut l'art militaire au XII^e siècle, le «Kleun-Meur» n'était autre chose que de gros remparts de

¹ En 1982, le jardin de Mme Alice Le Houérou-Kérisel, née Guiot (propriété André Connan) est devenue propriété bâtie de M. et Mme Francis Bocher.

L'ancienne propriété des dames Delafargue forme le garage et ses dépendances de M. et Mme Paul Prigent, rue des Martyrs et venelle du moulin.

Le «Kleun-Meur» s'étendant de la maison Bihan jusqu'en face de la perception concerne maintenant : la maison de M. et Mme Adolphe Le Bihan et M. et Mme Paul Le Huérou, rue du Cleumeur et la propriété de M. et Mme François Le Diraison, rue des Martyrs.

terre surmontés de fortes palissades en bois. Ces retranchements et palissades étaient eux-mêmes défendus à l'extérieur par des douves profondes. Derrière ces fortifications se réfugiaient en as de guerre, les vassaux et sujets de la seigneurie, qui aidaient à la défense du château.

Cette seconde enceinte était percée au sud de deux portes contiguës donnant accès dans les places. Vraisemblablement, l'existence de cette double porte a fourni sa dénomination au faubourg qui s'est formé plus tard à l'entrée de la citadelle féodale...

Le château de Callac, assis sur son éperon rocheux, entre deux vallées, ceint d'épais remparts armés aux angles de tourelles, constituait une forteresse d'une puissance sérieuse.

Une Agglomération se fonde

Peu à peu, attirés par la sécurité qu'il assurait dans le pays, les sujets de la Seigneurie construisirent dans l'enceinte des habitations disséminés, sans ordre, à l'ombre des tours féodales... Une chapelle sous le vocable de sainte Catherine existait pour le service religieux des châtelains, de la domesticité, des défenseurs et des habitants. L'histoire attribue la construction à un comte du Poher. Placé sous la mouvance du château de Carhaix, le château de Callac partagea avec ce dernier ses vicissitudes durant les guerres de Blois et de Montfort. Assiégé en 1341, 1342, 1345, il fut tour à tour pris et repris par les soldats des deux compétiteurs au Duché de Bretagne.

Tout porte même à croire, qu'en 1363, pendant le siège de Carhaix par Du Guesclin à la tête de l'armée de Charles de Blois, il eut à subir l'assaut du redoutable homme de guerre. En fin le château de Callac, après avoir subi plusieurs sièges, fut condamné à être démoli par ordre du roi en 1393.

L'Agonie de la Forteresse

La guerre et, en 1393, les démolisseurs patentés du roi, avaient porté la démolition sur le sommet où se dressait la forteresse. Le château moyenâgeux démantelé de ses tours et de ses créneaux, dressa quelques temps ses ruines éloquentes au milieu de la solitude, au-dessus de la riante vallée de l'Hyères aux capricieux méandres qui avait repris largement son libre cours.

Mais moins de 80 ans plus tard (1551), le vieux castel était de nouveau démantelé. En 1584, les Bénédictins de l'abbaye de Quimperlé devinrent les seigneurs des terres de Callac. Ceux-ci trouvèrent le château dans un état de délabrement complet et que les ravages du temps accentuaient chaque jour. Les Religieux étant à bout de ressources pour une restauration, recourent aux expédients, puis prennent le parti en 1589, de couvrir de genêts le château et imposent à cet effet des corvées à leurs vassaux. C'est l'agonie qui commence pour la vieille forteresse.

Durant les guerres de la Ligue pourtant, le puissant géant de pierres projettera encore autour de lui quelques lueurs belliqueuses. Tour à tour, il entendra retentir les clameurs des hommes de guerre montant à l'assaut,

ou abritera derrière ses remparts des bandes de pillards qui s'en sont emparés pour en faire leur quartier général et l'entrepôt de leurs vols et rapines... En 1592, quelques gens de guerre se disant du parti du roi, s'étaient fortifiés dans les ruines du château de Callac, d'où ils ravageaient les communes voisines.

Le général espagnol Don Juan d'Aguila, après la prise de Rostrenen résolut d'en purger le pays. Dès qu'ils se voient assiégés dans leur repaire, ils ne tardent pas à se rendre. Les fortifications qu'ils y avaient faites, furent détruites pour ne donner occasion à d'autres de s'y loger.

La Garnison

Il paraît que les mesures prises par le général espagnol eurent peu d'effet, car nous voyons, dès le mois de septembre de cette même année 1592, le château de Callac occupé par des bandes de ligueurs sous les ordres du capitaine DUMAS, vivant de pilleries comme leurs devanciers. D'autres leurs succédèrent jusqu'au mois de décembre 1597, époque à laquelle les soudards de M. de la Rivière y tenaient garnison. Le sieur De Bougerel, lieutenant de La Fontenelle s'y était logé en 1595, et son séjour dans cette place fut l'occasion du curieux document qui suit. Pour en faciliter la compréhension à nos lecteurs, nous reproduisons dans le langage courant, le texte du XVI^{ème} siècle : «*Le sieur de Bougerel, lieutenant du sieur de la Fontenelle sur ses cheveau-légers, commandant en son absence les villes et château de Callac.*

Nous défendons à tout soldat de quelque qualité ou condition qu'il soit, de s'aboucher avec l'ennemi, sans avertir son chef, sous peine de mort.

Nous défendons aussi à tout soldat de partir en guerre sans l'autorisation de son chef, sous peine d'être passé par les armes.

Il est défendu à tout soldat de se loger plus loin qu'une portée de canon du dit château de Callac, sous peine d'être puni à la discrétion de son chef.

Nous enjoignons aussi aux soldats factionnaires de s'acquitter de leur devoir de garde sous peine d'être punis à la discrétion de leurs dits chefs.

Défendons à tous les habitants et paysans de retenir les soldats sans avertir le dit chef, sous les mêmes peines que ci-dessus.

Il est défendu aux soldats de toucher aux dits paysans ou autres, le jour du marché ni autres jours, dans la ville de Callac sans permission dudit chef sous peine d'être punis à la discrétion dudit chef.

De plus, nous enjoignons à tous ceux faisant état de tenir taverne ou hostellerie en cette ville, d'être toujours garnis et pourvus de tous les vivres requis pour la munition des soldats et autres sous peine d'être punis à la discrétion dudit seigneur; avec commandement exprès aux soldats et autres de vivre en bonne intelligence avec les dits hôtes sous peine d'être punis à la discrétion.

De même, commandons aux habitants de cette ville et pays circonvoisins de ne receler aucun prisonnier, ni suspect à notre garnison, sous peine d'être punis à la discrétion du seigneur.

De même, commandons à tous les boulangers et autres marchands trafiquant en quelque sorte de marchandises que ce soit, de faire juste prix et livraison de leurs marchandises, sous peine de confiscation de leurs marchandises.

De même, il est défendu à tout soldat de s'accommoder en leur logement en dehors de la discrétion et permission de leur chef sans étiquette, seulement de leur coucher, feu et litière pour leurs chevaux sous peine d'être punis à la discrétion de leur chef

Signé : BOVRGEREL

Par commandement du sieur

Signé : M. MEVEL»

Cet acte touchant la guerre et la place de Callac est vraiment plein d'intérêt et de saveur.

Voué à la Destruction

Désormais, l'antique château fort du XII^e siècle, plusieurs fois assiégé, ruiné, réparé, ou reconstruit, est voué à la destruction irrémédiable.

Par lettre patente du Roi et un arrêt de la Cour de Paris en date du 14^e jour 1619 sa démolition est ordonnée. Quel fut l'instigateur de cette mesure suprême ? Serait-ce Richelieu, comme on serait porté à le croire de prime abord. Nous ne le pensons pas.

Sans doute à cette date, Richelieu, grâce à la protection de Maris de Médicis, était membre du Conseil de la Régence, mais en quoi le château de Callac, déjà ruineux, avec son seigneur, favori de la Cour, pouvait-il porter ombrage à la puissance et à l'autorité

royale ? D'ailleurs, ce n'est que quelques années plus tard, à partir de 1624, quand Richelieu devint, après une disgrâce momentanée, premier ministre de Louis XIII, qu'il s'employa à obtenir le rasement des villes et châteaux fortifiés non situés sur la frontière, et qu'il fit perdre à la France, aspect qu'elle avait gardé depuis le temps où des milliers de châteaux hérissant la plaine et la montagne, symbolisant le morcellement du pays en une multitude de seigneuries indépendantes.

Le vrai motif de cette démolition en 1619, fut donc, à n'en pas douter, la pauvreté des Religieux de Sainte Croix, et, par suite, le manque de ressources pour un entretien désormais sans objet et devenu onéreux.

Mis en vente et Éparpillement des Matériaux

Aussi, c'est à la requête de Henry de Gondi, cardinal de Retz, pour lors abbé commendataire de l'abbaye de Sainte Croix de Quimperlé et seigneur de Callac, qu'eut lieu l'adjudication des matériaux du château. Selon la teneur de la requête, elle devait être consentie en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur.

Au mois d'août, la vente est annoncée par ban public à l'issue de la messe dite et célébrée en l'église de Botmel et à la porte principale de la dite église par les soins de Claude Tannou et Claude Roy, de la trêve de Botmel. Elle fut également publiée et affichée à Guingamp, Carhaix, Morlaix Plougonver et Plusquellec.

L'adjudication est fixée au 13^e jour d'octobre de cette même année. Elle a lieu à l'audience des causes ordinaires de la Cour et siège royal de Carhaix Un habitant de Quimperlé propose par procuration la somme de 800 livres monnaies. Il est dressé sur le champ acte de l'offre.

Cette première adjudication n'étant pas définitive fut suivie d'une seconde, le lundi 26 octobre 1619 et dans laquelle Etienne Briant de la ville de Quimperlé, ayant pour procureur M. Louis Le Goffgall, est déclaré adjudicataire pour la somme de 500 livres, sous réserve d'une quantité suffisante de pierres pour le moulin du Quinquis² et le moulin à tan de Callac;

C'est ainsi que le château devenu l'image de la cité pendant des siècles où chaque âge, selon les besoins et les nécessités, y avait ajouté quelque chose, fut condamné à disparaître.

A l'agonie, succède le dépècement.

L'acquéreur se met à disséquer et à revendre par lambeaux, pour rentrer dans ses frais, tout ce qui pouvait être vendu. L'opération paraît-il, constitua pour lui une recette des plus fructueuses. Il se débarrassa des décombres par lopins, détailla le château comme matériaux de construction à tant le tombereau, brocanta les pierres au marché de la Halle à Callac. La vieille forteresse se vit bientôt transformée en une carrière, dont l'exploitation, tout d'abord intense, ne dura pas moins de 25 ans. Elle prodigua ses pierres de taille pour

² Quinquis, enclos de branchage ou plessis (devenu Moulin du Plessis)
Tous Droits Réservés : Joseph Lohou
Merci à Joseph Lohou pour son autorisation de publier cet article.

des travaux de l'église de Botmel, pour la tour de la chapelle sainte Catherine, pour les chaussées du moulin de Callac, du Quinquis et de Kerdréquen

Le reste des matériaux est acheté par des particuliers jusqu'à l'épuisement total qui n'arriva que vers 1744.

C'est ainsi que s'en allèrent en ruine et par intermittence sur les charrettes de nos bons paysans, six siècles d'histoire locale.

Signé : Yves Le Roc'h.
OUEST-FRANCE - Mars 1949

Comme nous indique l'article de Joseph Lohou sur la description et l'histoire du château de Callac ; suit le document d'archive qui nous donne les différentes destinations des pierres qui constituaient cet édifice. La vente des matériaux s'étale du 13 juin 1619 à 21 octobre 1645.

LES PIERRES DU CHÂTEAU DE CALLAC

Vente des pierres du château de Callac lesquelles m'ont été données et payer de la somme de quinze cent livres à valoir au marché de La Halle que j'ai fait en la ville de Callac.

- Premièrement le 13/06/1619, j'ai vendu à Monsieur de Keraslouant une cheminée étant à la cuisine du château et 18 marches d'un degré étant près d'icelle. 14 livres et 8 sols.
- Au beau-frère de Dom Jehan An Miny ? 4 pierres. 20 sols.
- Le dernier de jour de juin 1619, j'ai vendu à François Le Bon 6 charretées de pierre de taille. 5 livres.

- Le 18/07/1619 j'ai vendu à Maitre Guillaume Le Du 5 charretées de pierre. 5 livres.
- Le 29/10/1619 j'ai vendu à Jehan Le Taillandour de Plougonver 12 charretées de pierre de taille à 32 sols la charretée. 19 livres et 4 sols.
- Le mardi 5 juillet 1621 au fabrique de Carnoët 27 charretées de pierre à 24 sols la charretées. 34 livres et 4 sols.
- Le 11 juillet 1621, j'ai vendu au fabrique de Botmel 10 charretée de pierre à 41 sols la charretée. 8 livres.
- Au mois de juillet 1621, j'ai vendu à noble-homme de la Boessière 6 charretées de pierre de massonnage à 5 sols la charretée. 36 sols.
- Le 15 juillet 1621 j'ai vendu à Yvon Cojan 36 charretée de pierre de masson-nage à 3 sols la charretée. 108 sols.
- Le second jour de juillet 1621 j'ai vendu à Louis Le Coz de Callac 30 charretées de pierre de taille à 22 sols la charretée. 33 livres.
- Le 24/11/1621 j'ai vendu à Tanguy de Callac 2 pierres pour 20 sols.
- Le 27/04/1621 j'ai vendu à Monsieur le recteur de Plusquellec 2 charretées de pierre pour 40 sols.
- Le 29/04/1621 j'ai vendu à Pierre Gueguen de Kerroux 2 charretées de pierre de taille à 22 sols la charretée. 44 sols.
- Le 27/05/1622 j'ai vendu et livré à Jehan Barguedan de Plougonver une porte avec la pierre étant dessus pour 4 écus quartier. 12 livres et 16 sols.
- J'ai vendu à Louis Le Gac pour faire sa maison à Callac au mois de mai 1622, 53 charretées de pierre de taille à 22 sols la charretée et 43 de massonnage à 3 sols la charretée pour un montant de 64 livres et 15 sols.
- Le 29/06/1622 j'ai vendu à Monsieur le recteur de Callac pour une charretée de pierre de taille. 20 sols.
- Le 21 juillet 1622 j'ai reçu de Monsieur de Keramedan pour 3 charretées de pierre de taille 3 livres et 4 sols.
- Le 5/08/1622 j'ai reçu de Jacques Hamon pour 13 charretées et demi de pierre de taille à 22 sols la charretée 14 livres et 17 sols et pour 6 charretées de massonnage à 3 sols la charretée, 18 sols.
- Le 26/08/1622 j'ai reçu de Monsieur de Kerrauffredou pour 10 pierres de cheminée 5 livres et 8 sols.
- Le même jour j'ai reçu de Jacques Kerhervé pour 6 charretées de pierre de taille 5 livres et 10 sols.
- Le même jour j'ai reçu de Thomas Le Roux pour une pierre de taille 10 sols.
- Le même jour j'ai reçu de Maitre Vincent Gouiguet pour 6 charretées de pierre de massonnage 18 sols.
- Ce jour j'ai vendu à Maitre Gilles de la Boessière des marches de degré distordues et rompues pour 5 livres.
- Le 29/03/1623 j'ai reçu de Maitre François Gouiguet pour 6 pierres de taille 10 livres et 8 sols.
- Le même jour j'ai reçu de François Tanguy pour 4 charretées de pierre de massonnage 12 sols.
- De Maitre Vincent Gouiguet pour aussi 4 charretées 12 sols.
- Le 30/03/1623 j'ai reçu de Maitre Pierre Mevel pour 7 charretées de pierre taille à 22 sols la charretée 7 livres et 4 sols.

- Le 3/05/1623 j'ai reçu de Maitre Guillaume Le Du pour 9 charretées de pierre de taille 9 livres et 18 sols.
- Le 13/06/1623 j'ai reçu du dit Le Du pour 8 charretées de pierre 8 livres et 11 sols.
- Le 13/06/1623 j'ai reçu du dit Le Du pour 8 charretées de pierre de taille 8 livres et 11 sols.
- Le 22/06/1623 j'ai reçu de Maitre Pierre Michel pour 5 charretées de pierre de taille et une de massonnage. 5 livres et 8 sols.
- De plus j'ai reçu du dit sieur recteur de Plusquellec pour 2 charretées de pierre de massonnage 6 sols.
- Le 20/07/1623 j'ai reçu de François Tanguy pour 3 charretées de pierre de taille 3 livres et 6 sols.
- Le 21/07/1623 j'ai reçu de Jehan Coroler pour 2 charretées de pierre de taille rompues 16 sols.
- Le même jour j'ai reçu de Jacques Hamon pour 1 pierre 10 sols.
- Le 9/08/1623 j'ai reçu de la veuve du Gac de Botmel pour 8 charretées de pierre de massonnage 24 sols.
- Le même jour de Maitre François Gouiguet 15 sols.
- Le même jour de Louis Le Gac pour 2 charretées de pierre de taille 42 sols.
- Le 29/08/1623 j'ai reçu de Charles Ezvenou pour 2 charretées de pierre de taille 44 sols de Monsieur de Keramedan.
- Le même jour reçu de Jacques Hamon pour 1 pierre 10 sols.
- Le 18/04/1624 j'ai reçu de Monsieur Le Valet de Carahes (Carhaix) pour 30 charretées de pierre de taille à 19 sols la charretée. 28 livres et 10 sols.
- En plus j'ai reçu du dit Sieur Vallet pour 2 charretées 38 sols.
- Le même jour j'ai reçu de Thomas Le Roux pour une charretée 20 sols.
- Le même jour de Jehan Bardelet fabrique de Madame du Perien de Carnot (Carnoët) pour 19 charretées de pierre de taille à 22 sols les charretées. 20 livres et 18 sols.
- Le même jour j'ai reçu de Jehan Le Denmat pour 2 charretées 48 sols.
- Le même jour de Yvon Cojan pour 10 charretées 10 livres.
- Le même jour de Merien Guillaume pour 17 charretées de pierre de massonnage 50 sols.
- Le 10/07/1624 J'ai reçu de René Le Guiader pour 5 charretées de pierre de massonnage 15 sols.
- Le même jour de Louis Le Gac pour 4 charretées de taille 4 livres.
- Le même jour j'ai reçu de Monsieur de Lesmabon pour 60 charretées de Pierre de Taille 60 livres.
- Le même jour j'ai reçu de Allain Corroller pour 3 charretées de taille 3 livres et 6 sols.
- Le même jour de Jehan Le Denmat pour 2 charretées de massonnage 6 sols.
- Le 21/08/1624 j'ai reçu de Yvon Cojan pour 9 charretées de massonnage 27 sols.
- Le même jour j'ai reçu de Maitre Pierre Mevel à valoir des pierres qu'il a pris 7 livres et 6 sols.
- Le 6/11/1624 j'ai reçu de Monsieur le recteur de Plusquellec pour 8 charretées de taille et 4 de massonnage 8 livres et 12 sols.
- Le même jour de Jacques Hamon pour 3 charretées de taille 3 livres et 6 sols

- Le même jour de René Le Guiader pour 5 charretées de massonnage 15 sols.
- Le même jour j'ai reçu de Françoise Guillerme pour 1 charretée de taille 22 sols.
- Le même jour j'ai reçu de Pierre Mevel pour 7 charretées de massonnage 21 sols.
- Le même jour j'ai reçu de Henry Lorinquer pour 4 charretées de taille 4 livres.
- Le même jour j'ai reçu de Bertrand Le Bourhis pour 1 charretée de taille 22 sols.
- Le même jour j'ai reçu de Jehan le Suillier pour 2 charretées de massonnage 6 sols.
- Le même jour j'ai reçu de Prigent Le Jollif pour 1 charretée de taille 24 sols.
- Le même jour j'ai reçu de François Le Bastar pour 1 charretée 24 sols.
- Le même jour j'ai reçu de Bernard Le Bonhomme pour 1 charretée 24 sols et pour 7 charretées de massonnage 21 sols.
- Le 20/08/1625 j'ai reçu de Monsieur de Kergadou pour 200 charretées de pierre de taille 217 livres et 4 sols.
- Le même jour j'ai reçu de Maitre Pierre Mevel pour 8 charretées de taille 9 livres et 12 sols.
- Le 20/11/1625 j'ai reçu de Monsieur de Keramedan pour 18 charretées de pierre de taille 18 livres.
- Le 8/06/1626 j'ai reçu de Maitre Vincent Gouiguet pour 7 charretées de pierre de taille qu'il avait vendu à savoir Jehan Jobic 5 et à Jehan Le Fol 2. 8 livres et 8 sols.
- Le 22/09/1626 j'ai reçu de Jehan Le Bastar pour 1 charretée de pierre de taille 24 sols.
- Le même jour j'ai reçu de Monsieur de Kergadou pour 100 charretée de pierre de taille 100 livres.
- Le même jour j'ai reçu de Jehan Jobic pour 39 charretée de pierre de massonnage 118 sols.
- Le 14/09/1627 j'ai reçu de Maitre Vincent Gouiguet pour des pierres qu'il a vendu à savoir : François Le Bechenec 2 charretées de taille 48 sols.
Louis Guillaume 1 charretée 24 sols
Louis Tanguy 1 charretée 24 sols
Monsieur le recteur de Plusquellec 6 charretées 5 livres.
- Le 4/08/1627 j'ai reçu du dit Gouiguet qu'il avait reçu à savoir de François Daniel pour 3 charretées de pierre de taille 72 sols.
Jehan Guiader du Gouelec pour 4 charretées 4 livres et 16 sols.
Bertrand Le Bourhis de Saint-Trevin (Treffrin) pour 4 charretées de massonnage 20 sols.
Louis Le Gac pour 27 charretées de massonnage 4 livres et 1 sol.
Jehan Gueguen pour 3 charretées 9 sols.
Morice Le Berre pour 4 charretées 12 sols.
- Le 3/05/1628 j'ai reçu de Monsieur de Kermeno pour 3 charretées de pierre de taille qu'il a vendu aux enfants de Guilloux de Calanhel 3 livres et 12 sols.
- Le même jour Louis Le Gac pour 27 charretées de pierre de massonnage 4 livres et 7 sols.
- Le même jour Maury Thomas pour 4 charretées 12 sols.
- Le 9/08/1627 j'ai reçu de Denis Le Du pour 39 charretées de pierre de

- massonnage et 2 charretées de pierre de taille 10 livres et 4 sols.
- Le même jour de Damoiselle de Gueraro (Gueraho en Chapelle-Neuve) pour 12 charretées de pierre de taille 12 livres.
 - Le même jour de François Armel pour 13 charretées de pierre de massonnage 42 sols.
 - Le même jour de Vincent Baneat pour 1 charretée de taille 24 sols.
 - Le même jour de Jehan Amon pour 1 charretée de taille 24 sols.
 - Le même jour de Jehan Lozeac 2 charretées de massonnage 8 sols.
 - Le même jour de Henry Le Dillaouen pour une pierre dérobée 24 sols.
 - Le même jour de Jehan Le Fol pour des pierres qu'il avait dérobé pour Maitre Vincent Gouiguet 104 sols.
 - Le 27/09/1628 étant à Callac j'ai reçu de Maitre Anthoine Kerancoz pour 18 charretées de pierre de taille qu'il avait pris pour faire la tour de la chapelle Sainte-Catherine 18 livres.
 - Le 11/06/1629 étant à Callac j'ai reçu de Louis Le Gac fabrique de Botmel 40 livres à valoir des pierres de taille qu'il a pris.
Du dit Le Gac pour 40 charretées de massonnage et 4 charretées de taille 12 livres et 16 sols.
 - Le même jour de Charles Ezvenou pour 3 charretées de pierre de taille et 20 de massonnage 7 livres et 12 sols.
 - Le même jour de Jehan Salliou pour 2 charretées de taille 48 sols.
 - Le même jour de Marc Guichart pour 14 charretées de taille et 14 de massonnage 19 livres et 12 sols.
 - Le même jour de Denis Le Du pour 54 charretées de massonnage 10 livres et 12 sols.
 - Le même jour de Maitre Vincent Gouiguet qu'il avait vendu à François Le Moign pour 3 charretées de taille 48 sols.
 - Le même jour de Maitre Guillaume Le Mault 4 charretées de taille 4 livres et 41 sols.
 - Le même jour à Jehan Caignart 4 charretées de taille 4 livres et 41 sols.
 - Le même jour le Sieur de Kerenguevel pour 20 charretées de taille pour Notre-Dame de Peniti 24 livres.
 - Le même jour de Jehan Harscouet pour 1 charretée de taille 24 sols.
 - Le même jour j'ai reçu de Louis Riou pour 2 charretées de taille 48 sols.
 - Le même jour de Jacques Hamon pour 1 charretée de taille et 4 de massonnage 40 sols.
 - Le même jour de Maitre Gilles de la Boessière pour 3 charretées de taille 72 sols.
 - Le même jour de Ollivier Le Berre pour 7 charretées de massonnage 28 sols.
 - Le dit jour j'ai accordé à Maitre Anthoine Kerancoz pour toutes les pierres qu'il a pris du château pour bâtir son logis à 100 livres desquelles il m'a payé 40 livres me doit 60 livres à payer à Noël.
 - Le 8/11/1619 j'ai reçu de Maitre Vincent Gouiguet par les mains du Sieur thomas Pegasse qu'il a reçu à Carahes la somme de 12 livres pour les pierres qu'il a vendu depuis mon dernier voyage à Callac.
 - Le 2/01/1630 étant à Callac j'ai reçu de Jehan Lavenan pour 2 charretées de taille 48 sols.
 - Le même jour de Louis Le Gouayou à valoir aux pierres qu'il a pris tant de

taille que de massonnage 5 livres et 7 sols.

- Le 8/08/1630 étant à Callac j'ai reçu de Maître Vincent Gouiguet pour des pierres qu'il avait vendu 8 livres et 8 sols.
- Le même jour j'ai reçu de Morice Le Scouarnec pour 39 charretées de massonnage et une de taille 7 livres.
- Le même jour de Denis Le Du pour 32 charretées de massonnage 5 livres et 8 sols.
- Le même jour j'ai reçu de Maître Anthoine Kerancoz 40 livres qu'il me doit.
- Le 5/11/1630 j'ai reçu de Monsieur de Keramedan pour 40 charretées de massonnage 8 livres.
- Le 17/05/1631 j'ai reçu de Maître Vincent Gouiguet pour 35 charretées de pierre de taille que je lui ai vendu à 18 sols la charretée. 32 livres et pour 29 charretées de massonnage 4 livres et 7 sols.
- Le 5/11/1631 j'ai reçu de Maître Vincent Gouiguet pour une charretée de pierre de taille qu'il avait vendu 30 sols pour 6 charretées de massonnage 30 sols.
- Le 9/08/1632 j'ai reçu de Monsieur de Kermeno Gouiguet pour des pierres qu'il avait vendu 8 livres et 42 sols.
- Le 27/04/1634 j'ai reçu de Anthoine Kerancoz pour 1 charretée de taille 30 sols.
- Le même jour j'ai reçu de Morvan Le Berre pour 13 charretées de massonnage 3 livres et 4 sols.
- Le même jour j'ai reçu de Dom Charles Euzenou pour 49 charretées de massonnage qui ont été prise pour la chapelle Sainte-Catherine 4 livres.
- Le 21/07/1634 j'ai reçu de Monsieur

de Kermeno pour 2 charretées de pierre de taille 64 sols.

- Le même jour j'ai reçu du Berre pour 19 charretées de massonnage 3 livres et pour 1 charretée de taille 32 sols. 5 livres et 8 sols.
- Le 4/11/1635 j'ai reçu du dit Sieur de Kermeno une pistolle pour les pierres qu'il a pris du château pour bâtir un pignon et et longueur du logis ou il demeure 8 livres.
- Le même jour j'ai reçu du Berre une pistolle à valoir de 2 charretées de taille et 25 charretées de massonnage qu'il a pris 8 livres.
- Le 20/05/1636 J'ai reçu du Berre à valoir des pierres qu'il a pris 3 livres
- Le même jour j'ai reçu de François Le Roux fabrique de Botmel aux pierres qu'il a pris pour la tour 60 livres.
- Le 27/08/1636 j'ai reçu de François Le Roux ci-devant fabrique de Botmel 134 livres et 3 sols pour 79 charretées de pierre de taille et 31 charretées de massonnage qu'il a pris pour la paroisse de Botmel sans préjudice de ce qu'il m'est du par les précédents fabriques. 134 livres et 3 sols.
- Le 16/04/1637 j'ai reçu de François Guillaume pour 16 charretées de taille 25 livres et 7 sols.
- Le même jour de Bertrand Le Bonosme pour 1 charretée de taille et 2 de massonnage 42 sols.
- Le 24/09/1637 j'ai reçu de François Le Bon pour 5 charretées de massonnage 25 sols.
- Le même jour de Maître de Launay à valoir des pierres qu'il a pris 45 livres.
- Le 11/03/1638 j'ai reçu de Maître de Launay 28 livres pour 28 charretées

- de pierre de taille et 24 charretées de massonnage à emporter 18 livres.
- Le même jour Monsieur de Keramedan pour un manteau de cheminée 58 sols.
 - Le 15/05/1638 j'ai vendu au fils de Louis Le Gac pour 2 charretées de taille que Henry Le Dillauen et Guillaume Le Mault ont pris 3 livres et 4 sols.
 - Le 14/09/1638 j'ai reçu de Henry Thomas 12 livres et 10 sols à valoir aux pierres qu'il a pris.
 - Le même jour j'ai reçu de Jan Le Denmat pour 2 charretées de taille et 1 de massonnage 3 livres et 1 sol.
 - Le même jour de Monsieur de Launay pour 1 charretées de taille 32 sols.
 - Le même jour de François Amel pour 1 charretées de taille 32 sols.
 - Le 23/01/1639 j'ai reçu de Vincent Le Roux fabrique de Botmel pour régler des pierres que les paroissiens ont pris du château de Callac pour 104 livres et 16 sols dont j'ai donné quittance.
 - Le 26/09/1639 j'ai reçu de Maitre de Launay pour 3 charretées de massonnage 15 sols.
 - Le même jour j'ai reçu de Estienne Hilion de Kernorman pour 8 charretées de taille 12 livres et 16 sols.
 - Le 10/07/1640 j'ai reçu de François Le Gac pour 2 charretées de taille qu'il a vendu à Anne Put et René Chrestien 3 livres et 4 sols.
 - Le même jour de François Amel pour 24 charretées de massonnage et 4 de taille 12 livres et 8 sols.
 - Le même jour de Jan Lavenan pour 4 charretées de pierre 30 sols.
 - Le même jour de Jan Le Dinhaust pour 7 charretées de taille et 9 de massonnage 10 livres et 8 sols.
 - Le 15/07/1640 j'ai reçu de Monsieur de Keramedan pour des pierre de massonnage qu'il a pris dans le château de Callac 5 livres et 16 sols.
 - Le même jour de Jan Lavenan pour 4 charretées de pierre 30 sols.
 - Le 11/06/1641 J'ai reçu de Maitre Pierre Le Barsic pour 5 charretées de pierre de taille 8 livres.
 - Le 21/07/1642 j'ai reçu de Louis Le Gac faisant pour Madame du Modest 110 sols pour 22 charretées de pierre de massonnage.
 - Le même jour pour Monsieur de Keramedan pour 10 charretées de massonnage 58 sols.
 - Le même jour François Guillerm 16 livres et 10 sols pour 5 charretées de taille et 34 de massonnage.
 - Le 15/07/1643 j'ai reçu de Ollivier Le Saux pour 1 charretées de pierre de taille et 8 de massonnage 3 livres et 12 sols.
 - Le même jour de Morice Lozach pour 3 charretées de massonnage 15 sols.
 - Le même jour de Pierre Le Guiader le jeune pour 8 charretées de massonnage et 5 de taille 6 livres et 10 sols.
 - Le même jour de Mathieu Lagadec pour 10 charretées de massonnage 50 sols.
 - Le 15/07/1644 j'ai reçu de Henry Le Gac pour 8 charretées taille et 3 de massonnage 13 livres et 10 sols.
 - Le même jour j'ai reçu de Henry Thomas pour des pierres qu'il a pris pour construire son logis à Callac 75 livres.
 - Le même jour j'ai reçu de Louis Le Gac pour 4 charretées de taille 6 livres et 8 sols.
 - Le 29/04/1644 j'ai reçu du Coutonnec pour des pierres qu'il a pris pour

Monsieur de Kerloshouarn 6 livres et 8 sols.

- Le 19/10/1645 J'ai reçu de Monsieur de Kerloshouarn pour 14 charretées de taille et 38 charretées de massonnage 30 livres.

- Le 19/10/1645 J'ai reçu de Monsieur de Keramedan pour 5 charretées de pierre de taille et 16 de massonnage qu'il dit avoir pris 10 livres et 10 sols.

- Le 21/10/1645 J'ai reçu de hamon Le Milbeau pour 10 charretées de massonnage 50 sols.

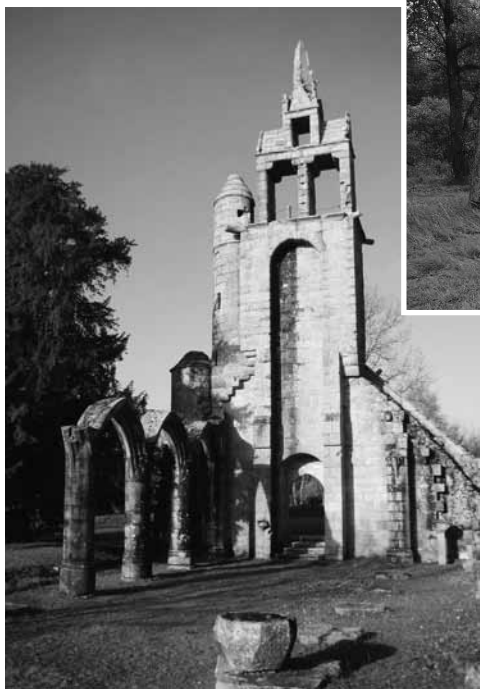
- Le même jour de Vincent Lozach pour 7 charretées de massonnage 35 sols.

- Le même jour de François Coroler pour 7 charretées de massonnage 35 sols.

- Le même jour de François Le Roux pour 2 charretées de taille 3 livres et 4 sols.

- Le même jour de Dom Jan Gouazarec pour 1 charretée de taille et 1 de massonnage 30 sols.

- Le même jour de Maitre Pierre Jouan pour 10 charretées de taille 16 livres.



Clocher de l'église de Botmel



Chapelle de Pénity en Carnoët

Sources :

- H399 Archives départementales des Cotes d'Armor.
- Croquis du Château de Callac 60J192 Fond Frottier de la Messelière.

Ainsi si nous faisons le décompte, il a été vendu 2043 charretées de pierres (taille et maçonnerie confondues) pour une somme de : 2070 Livres 45 sols. (soit environ 20700 €)

Rappel sur les anciennes monnaies :

- Une obole = ½ denier
- Un liard = 3 deniers
- Un sol (ou sou) = 12 deniers
- Une livre = 20 sols
- Un écu = 3 livres
- Un pistole = 10 livres
- Un louis = 20 livres

Quelques repères, en francs de 2001, la livre valait :

- 150 F sous François 1^{er}
- 105 F de Henri II à Louis XIII
- 62 F sous Louis XIV
- Puis baissa encore à 19 F jusqu'à la Révolution
- 1 livre de 1690 vaut environ 10 € actuels
- Le salaire journalier d'un ouvrier était de 1 livre en 1670
- Source :** <http://jeanmichel.guyon.free.fr/monsite/histoire/métiers/monnaies.htm>

A la lecture de ces pages, vous pourrez vous lancer dans quelques investigations architecturales à la recherche de certaines pierres de taille qui constituaient ce château de Callac. Et laissez votre

imagination rêvasser dans le temps et l'espace de cette demeure. En particulier devant la chapelle de Pénity en Carnoët ou dans les imposantes

ruines de l'église de Botmel, sinon dans les villages de

Kerroux, Keraslouant, Gouelec, Guerharo (La Chapelle-Neuve), Kernormand, Lesmabon (Duault) ou en plein centre de la ville de Callac ; également les propriétaires du manoir de Keramédan...

Jérôme Caouën

Des Colons à Trémargat

A l'issue de la guerre d'Algérie, la France a dû instaurer une politique de rapatriement de ses ressortissants. Certains venaient de Tunisie¹ ou du Maroc², d'autres d'Algérie³.

Qui se souvient, à l'issue de la guerre d'Algérie, que la petite commune de Trémargat a reçu quelques familles rapatriées du Maroc, appelées couramment colons ou pieds noirs, pour une réinsertion sociale ?

Replaçons les faits dans l'Histoire !

Marche vers l'indépendance du Maroc : Les successeurs au pouvoir du Général de Gaulle payeront mal le sultan Sidi Mohammed⁴ (futur roi Mohamed V) qui, en avril 1947 à Tanger, rappelle l'aspiration de son pays à l'indépendance.

Des émeutes à Casablanca, du 6 au 12 décembre 1952, sont réprimées dans

¹ Protectorat français depuis le 8 mai 1881 (traité de Bardo). Indépendante depuis le 20 mars 1956.

² Protectorat français après le traité de Fez le 30 mars 1912. Tanger sous protectorat espagnol. Indépendante depuis 1956.

³ L'Algérie : Constituée de 3 départements français depuis le 23 décembre 1847, plus le territoire saharien. Indépendante depuis le 5 juillet 1962 après 132 ans de présence française.

⁴ Il avait été élevé à la dignité de compagnon de la Libération par le Général De Gaulle le 8 mai 1945 ; pour avoir affirmé son attachement à la France, protégé les juifs et la rencontre d'Anfa en janvier 1943 (réunion de Roosevelt, Churchill, Eisenhower, Patton, Giraud et De Gaulle).

le sang. Le sultan est destitué. Le 20 août 1953 il est déporté avec sa famille d'abord en Corse puis à Madagascar.

Le mouvement nationaliste répond par l'action armée, la guérilla urbaine. Deux ans plus tard, Mohamed Ben Arafa (mort en 1973), dit le « sultan des Français » est contraint d'abdiquer.

Le 16 novembre 1955, Sidi Mohammed rentre triomphalement d'exil. Après la défaite française de Dien Ben Phu en Indochine et le début de l'insurrection algérienne, respectivement en mai et en novembre 1954, Paris se résigne à une solution négociée. Le Maroc obtient son indépendance de la France, le 3 mars 1956, et de l'Espagne, le 7 avril 1956. Le territoire compte en 1955 : 35 000 fonctionnaires français. Ceux sont ces fonctionnaires rapatriés en métropole que nous nommons des colons.

Les familles de rapatriés sont éparpillées dans toute la France. Beaucoup se retrouvent dans le Sud, D'autres familles se retrouvent en Alsace, en Bretagne ou dans le Nord, où elles bénéficient d'une prime géographique mise en place pour « désengorger » le Sud. Au-delà de l'exode, c'est tout un environnement familial qui s'écroule.

Abandon des fermes : Le territoire de la commune de Trémargat a un relief tourmenté. De profondes vallées, où coulent des rivières disparaissant parfois dans des chaos de rochers, alternent avec des plateaux où les affleurements granitiques sont légion. La végétation est typique des sols granitiques : bois,

landes, bruyères, genêts... ; la terre n'est pas profonde mais convient bien à la pâture. Les fermes en place pratiquaient la polyculture et vivaient en autarcie. Trémargat était depuis longtemps en forte déprise démographique (690 habitants en 1935, 243 habitants en 1968, 152 en 1990, 171 en 1999).

Au début des années 1960, la désertification rurale est patente. De nombreuses fermes sont libres. Elles appartenaient à des propriétaires relativement aisés qui ne voulaient pas louer les terres, mais seulement les vendre. Il faut dire que l'arrivée des colons a contribué à créer une inflation du prix des fermes. De plus ces propriétaires ont trouvé une opportunité de vendre leurs biens et de s'assurer ainsi un bon capital.

Nos colons de Trémargat

Ainsi des fermes se sont trouvées sur le marché : au village de Goaffr, au Hèllès, à Coat Bras, à Lariot et au village de Kergonan. Elles sont acquises par des personnes qui ont été contraintes de quitter le Maroc. Ces personnes étaient employées soit dans l'Armée ou dans l'Administration coloniale, parfois propriétaires terriens et exploitants agricoles. Beaucoup ont été reclassées dans l'Administration en métropole.

Ayant été spoliées de leurs biens au Maroc, elles ont été indemnisées par l'Etat français. De plus le Crédit Foncier de France, à Paris, leur a attribué un prêt de réinstallation.

A Rennes, avait été créé, en 1957, à l'initiative du CELIB (Comité d'Etude

Liaison des Intérêts Bretons), la SEMAEB⁵ (Société d'Economie Mixte pour l'Aménagement et l'Equipement de la Bretagne). Il se trouve que cette société est dirigée par Gérard Polle, ancien contrôleur des impôts au Maroc.

Ainsi vont être achetées, sous son impulsion, les fermes :

- du Goloth, Coat Bras, Pen ar Feuten et Coat Izellan par Gérard Polle
- du Goaffr par Pilleboue
- du Hèllès par Charles Jeantelot
- de Kergonan, de Lariot et également d'une ferme au bourg de Bothoa par Hubert Delubac.

Une fois acquises, les colons qui avaient par ailleurs une autre profession, y mettaient des gérants : au Goaffr, Aimé Devalland ; au Hèllès, Germain Lallinec ; à Coat Bras, Pen ar Feuten, Lampaul Izellan et Golot des ouvriers sous l'autorité de Madame Polle ; à Kergonan et Lariot, un fondé de pouvoir, issu d'Algérie, Emile Louis Gaillard qui habitait Bothoa et y tenait également une autre ferme.

Ils vont s'entourer d'un mécanicien : Meur Albert habitant à Coat Bras ; d'un maître berger issu de l'école de Rambouillet: Meur Lacombe logeait dans une petite maison jouxtant le manoir à Lampaul Izellan ; et conseillé par un ingénieur agricole de la Direction des Services Agricoles à St Briec : Jean Rivollan. C'est Hubert Delubac qui lui a fait appel ; ils étaient ensemble à l'Ecole d'Agronomie de Maison Carrée à Alger.

En fait ce regroupement était une histoire de famille et d'amis : Madame

⁵ Les grandes villes en sont les actionnaires. Elle se trouve : 3, square René Cassin 35708 Rennes.

Yvonne Pilleboue était la sœur de Charles Jeantelot.

Témoignage de Aimé Devallan



Village du Goaffr

« Je suis originaire du Danouët en Lanrivain et après mon service militaire en Algérie je suis allé, avec ma femme, en 1961, m'installer au Goaffr dans la ferme de Madame Yvonne Pilleboue. Monsieur Pilleboue travaillait à Rennes dans un grand cabinet d'expertise fiscale.

La ferme (abandonnée) avait été achetée trois millions de francs (de l'époque) à Jean Marie Buhan. L'hiver 1961, je l'ai passé à défricher les terres (genêts, ajoncs). J'avais à ma disposition un tracteur Massey Ferguson 45 cv que j'ai du apprendre à conduire (tous les colons avaient acheté les mêmes tracteurs) et un outil spécial conçu par Meur Albert.

Après le défrichage, il fallait préparer la terre pour recevoir la pâture. J'avais également : une remorque SIB fixe (pas de vérin pour lever le plateau), une charrue à disques (pour éviter d'accrocher le roc pas très profond) et un cover crop (2 ou 4 rangées de disques concaves alignés qui servent à déchaumer et à ameublir la terre). Ensuite, avec l'aide de deux personnes,

j'épandais du maërl, en sac, avec une pelle, à l'arrière de la remorque ; puis je semais de la pâture. J'avais un journalier : Pierre Conan puis ponctuellement lorsqu'il y avait des corvées, j'ai eu jusqu'à douze ouvriers agricoles pour nettoyer les champs et les talus avec la faucille.

La Coopérative de Landerneau fournissait régulièrement les sacs d'engrais, car Meur Pilleboue ne lésinait pas sur l'achat des amendements. A telle enseigne que certains agriculteurs me reprochaient et me disaient ouvertement : « Eman ve dismante traou » (Là bas vous gaspillez des choses !!!!). Nous on le savait bien, mais comme on était payé pour le faire, on ne disait rien.

Meur Pilleboue, avec son conseiller : Meur Lacombe, se sont rendus en Corrèze, au printemps 1961, pour acheter 220 brebis prétendues pleines ! L'automne arrive, puis l'hiver 62-63 avec sa froidure ; j'ai passé beaucoup de temps à faire des trous pour planter les brebis mortes. Comme il gelait, la terre était difficile à creuser, j'attendais quelques jours pour en enterrer cinq ou six à la fois ! Meur Lacombe était chargé de les soigner médicalement, peut être avec les conseils du vétérinaire de Saint Nicolas du Pélem : Henrichot (je ne l'ai pas vu souvent au Goaffr, car ses connaissances des ovins étaient assez limitées). Un jour il décide d'ouvrir le ventre d'une brebis morte. Tout son intérieur était en décomposition : il diagnostiqua la douve (parasite des canaux biliaires). Ces brebis venaient de terrains secs alors qu'au Goaffr, les terrains dans les bas fonds étaient très

humides, propices au développement des larves cercaires. A la fin de l'hiver il ne restait plus que 100 brebis ; il n'y eu que 9 agneaux-nés !

On a commencé à faire des croisements avec la race « Southdown⁶ » qui résistait beaucoup mieux et puis on a continué avec des « Texell⁷ ». Ces deux races étaient courantes dans notre région.

Lorsque j'ai été embauché avec mon épouse, Meur Pilleboue m'a expliqué ce qu'il attendait de moi et la vision qu'il avait de l'agriculture qu'il voulait mettre en place. Nos relations ont toujours été courtoises et sans aucune animosité. Il venait deux à trois fois par mois, au Hellès puisqu'il était de la même famille, pour s'assurer du bon fonctionnement de la ferme. La rémunération n'était pas extravagante, mais nous avions beaucoup d'avantages. Nous étions logés, gratuitement, dans une maison qui avait été nouvellement restaurée par l'entreprise Le Verge-Couillard de Maël Pestivien, un habitat très confortable avec eau, électricité, cabinet de toilette et, dans un bout avait été installée une laiterie (écrémeuse, baratte...). Ma femme élevait quelques vaches, des cochons, des poules, des lapins ; ainsi nous disposions de lait, beurre, œufs... C'est Meur Pilleboue qui achetait les volailles ; cependant, lorsqu'il arrivait le vendredi soir, il me demandait de lui préparer quelques

victuailles pour son retour. De même, les cotisations de la Sécurité Sociale, c'est lui qui les payait.

On ne peut pas dire que Meur Pilleboue était très compétent en matière d'agriculture pourtant ancien céréalier et éleveur, au Maroc. Il avait voulu que je sème de l'orge dans un champ en hauteur et sans profondeur de terre, ainsi qu'il le faisait là bas, disait-il.

J'obtempérais malgré ma mise en garde que nous n'aurions rien à récolter. Au mois de juillet, l'orge se dessécha sur pied. Les moutons broutèrent l'herbe sèche. L'hiver 1962-63 fut rude. J'avais mis deux hectares et demi de rutabagas dans un champ situé sur la butte. La récolte s'annonçait abondante, mais le gel est venu assez tôt et a tout emporté. Elle a pourri sur le champ, l'odeur était devenue pestilentielle. J'ai dû acheter des rutabagas chez les voisins (à Kersquébic chez Meur Jégou) et du foin en vrac à Maël Pestivien afin de nourrir les moutons.

En été, nous étions parfois invités à manger avec la famille. C'est ainsi que nous avons mangé pour la première fois « le couscous » ainsi que des spaghettis bolognaises. Quand on nous a servi les spaghettis, j'ai voulu les couper avec mon couteau et Jeantelot m'a appris à les manger comme les Italiens en me servant de la cuillère et de les entourer sur les doigts de la fourchette !

J'ai quitté cette ferme en 1965 pour m'installer à mon compte au Danouët et j'ai été remplacé par René Guillou de Plounévez Quintin. A ce moment là, au Goaffr, ils ont commencé à faire des laitières. »

⁶ Originaire du sud de l'Angleterre. Bien carré, bien gigoté, il se plaît à l'herbe et s'utilise en croisement pour le grand bonheur des bouchers.

⁷ Originaire des Pays Bas. Mouton très rustique et de bonne prolixité.

Témoignage de Jean et Thérèse Jolly



Village de Kergonan

La ferme de Kergonan était sous la responsabilité d'un fondé de pouvoir⁸, lui même pied noir, mais rapatrié d'Algérie. Il habitait à Bothoa où il exploitait une ferme. La bergerie était sous la surveillance d'un berger normand qui habitait avec sa mère dans une maison aménagée par Monsieur Hubert Delubac. Pour accéder au village de Kergonan du bourg de Trémargat, il n'y avait qu'un chemin à peine carrossable, la route actuelle ne fut faite qu'en février 1967. Ce berger décida de quitter Kergonan en 1966.

Jean et Thérèse Jolly, bergers professionnels de St Aubin la Plaine (à côté de Sainte Hermine en Vendée) à la Coopérative Ovine Vendéenne de 1948 à 1966, se retrouvèrent au chômage et parents de cinq enfants. Un expert-lainier que Jean connaissait bien ; lui conseilla d'aller voir pour un emploi en Bretagne, à Trémargat. A l'automne 1966, Jean et son épouse vinrent prendre contact, à Kergonan avec le fondé de pouvoir du propriétaire qui résidait au Maroc et était ami du roi Hassan.

Pendant le repas servi dans sa maison à Bothoa, ce responsable de la ferme ovine exposa à Jean les déboires qu'il rencontrait avec son élevage et qu'il comptait sur lui pour remettre de l'ordre ! Le cheptel comptait 650 brebis, 150 agnelles et 15 béliers. Jean en bon professionnel s'aperçut que les moutons étaient malades. Ceux qui en avaient la charge, ne connaissaient pas le b.a.-ba de l'élevage. La race était inappropriée, sans traitement de parasites, des animaux stressés car une densité importante à l'hectare, un manque d'oligoéléments, trop d'azote dans l'herbe.... Pourtant, à l'entendre parler, ce Monsieur, non content de dénigrer la population locale, avait le savoir et le pouvoir de changer cette région !!! Il nous dit : « *Nous apprenons aux gens d'ici à travailler. Ils sont contents de se débarrasser de leurs terres...* ».

Après quelques jours de réflexion qui n'était pas du goût du nouvel employeur, Jean donna son approbation pour cette tâche au premier abord ardue et dans un contexte tellement nouveau. Qu'à cela ne tienne ! D'un commun accord avec son épouse, Jean se retrouve à l'œuvre dans ce qu'il aime le plus : à la tête d'un cheptel. Malheureusement il viendra seul à Kergonan le 10 novembre 1966. Son épouse, enceinte, préféra donner naissance au cinquième enfant dans leur pays d'origine. Le nouveau-né arriva le 15 décembre.

En février 1967, l'agnelage bat son plein. Jean se consacre corps et âme à son troupeau. Puis en juin 1967, toute la famille intègre la maison de Kergonan. La vie familiale s'anime ; petits et grands

⁸ Personne qui agit au nom d'une personne physique ou morale.

se fondent sans aucun problème dans la population locale en adoptant ses us et coutumes. La famille Jolly a une très bonne considération auprès des autochtones.

En juin 1969, le vent tourne. Voici ce qu'écrivit Thérèse dans : « La Houlette et les étoiles⁹ » :

« Monsieur le Propriétaire (en société avec d'autres membres de sa famille), ami intime du roi Hassan, s'envola du Maroc spécialement pour nous rencontrer Jean et moi. Il décidait de liquider « ses affaires bretonnes », à savoir quatre ou cinq grandes fermes entre Saint Nicolas du Pélem et Trémargat. Avant un dépôt de bilan officiel, il préférerait agir; se déclarer lui-même en « faillite officielle ». Ce Monsieur fut à notre égard on ne peut plus courtois, et humain. Il se déclara prêt à étudier avec nous comment nous « reconvertir »... Une fois de plus. Mais dans des conditions autrement différentes que trois ans plus tôt. Depuis le début, nous avoua-t-il, déconfit, ses capitaux marocains payaient nos salaires, une partie des charges de l'exploitation de Kergonan et celles de son fondé de pouvoir; avec en plus les expériences de celui ci sur des prototypes de machines agricoles diverses de France et des autres pays Européens ou d'ailleurs.

Cette situation parfaitement anormale ne pouvait durer jusqu'à ce

⁹ Thérèse Jolly a écrit la première édition en 1974 sous le titre : Les Bergers. En 1980, succès considérable de l'édition réalisée par Marcel Jullian. Epuisée, Thérèse, ayant un certain recul, l'a réécrite et l'augmente de volume puis la réédite en 2001, dans la collection : Gens d'Ici. Cheminement sous le titre : La Houlettes et les étoiles.

que « mort » s'en suive. Intelligent, il reconnut que son seul tort avait été, au départ, de confondre Maroc et Bretagne, Afrique du Nord et France. Les gens de là bas et d'ici. Les lois sociales d'ici et leur absence là bas. Il nous confia que ses investissements fonciers bretons avaient été subventionnés à raison de deux millions cent mille francs lourds bien sûr. Plus des prêts à 3% qu'il fallait rembourser globalement en « liquidant ».

Il faut savoir qu'au début de « l'entente » avec le roi Hassan, il payait 40 % des bénéfices de ses plantations (jasmin, roses et œillets) ainsi que de ses usines de parfum ; pour arriver à la fin à un taux de 95 %. Les relations avec le pouvoir s'étaient détériorées !

Et c'est ainsi que Jean et Thérèse Jolly ont acquis la ferme de Lariot au grand désarroi de Madame Violette, son épouse. Les nouveaux propriétaires emménageront le 1^{er} janvier 1970.

Mais cette acquisition ne se fit sans difficulté ! Après moult tergiversations auprès de l'administration et des banques, Jean et Thérèse ont fait valoir leurs droits car l'élevage ovin en Bretagne n'était que l'apanage des pieds noirs ou de quelques « folkloristes » ou passe temps de retraités. Evidemment, dans l'administration, cet élevage n'avait pas une haute considération et les prêts accordés par les banques affichaient des taux à 8 %. Deux poids, deux mesures ! Où est l'égalité inscrite au fronton de nos édifices publics ? Ils ont dû reprendre tout à zéro et ainsi éviter les erreurs des colons.

Pendant, ils ressentent un sentiment d'amertume, en se disant : « Si

seulement nous avons reçu et les autres bretons paysans qui, en même temps que nous, étaient acculés à acheter leur exploitation, un dixième des subventions accordées aux rapatriés... On ne prête qu'aux riches ?»

Quelques années plus tard, lorsqu'il y a eu la relance du mouton ; « *Nous n'avions pas le droit car nous n'étions pas dans le créneau de l'âge ni dans le bon schéma* » !!!! En fait, Trémargat n'était pas dans la zone de rénovation rurale volonté délibérée des hommes politiques et appellent cette région « *petit désert breton* » !

Après un dur labeur et une ténacité hors du commun, Jean et Thérèse innovent en 1972 : ils sont les premiers à créer en Centre Bretagne « l'Accueil à la ferme Ovine » tables et chambres d'hôtes. En 1987 Jean et Thérèse penseront que « *l'heure est venue de déposer l'outillage* ».

*« Tout ce qui fut n'est plus
Et pourtant tout est là... »*

Droit de réponse de Thérèse Jolly à Charles Jeantelot¹⁰ :

A chacun son regard

*C'est de nos Joies que vient le vent
Et de nos Jours que vient le Temps....*

GLENMOR

En vertu du droit de réponse octroyé aux citoyens, je viens, chers Trémargatoises et Trémargatois, commenter les pages de 50 à 62 du livre

« Terres d'un Amour illusoire » de Charles JEANTELOT.

Certes, cette Famille et leurs Amis ont souffert en ce temps-là. Tous les déracinements de n'importe quelle population est, fut, et restera une abomination. Il n'empêche que chacun part avec son propre bagage : culturel, mental, familial, milieu social, et ses valises. Que celles-ci soient en carton ou de cuir, remplies de guenilles, de souvenirs sans poids ou trop lourds, d'actes de riens ou de propriétés, voire d'or; changent toute la donne...

Pour avoir travaillé à leur service à Kergonan, Jean sait de quoi il retourne et moi itou à ses côtés. Hubert Delubac fut toujours correct à notre égard, grâce aux parents de son épouse Violette que celle-ci logeait à LARIOT, dont elle était propriétaire; Mr et Mme VOELLIN nous estimaient. Malheureusement, Mr Delubac ne venait qu'une ou deux fois l'an, entre deux avions de Rabat-Paris via Düsseldorf où il possédait des usines. Le reste du temps, nous avions affaire à son fondé de pouvoir : Loulou Gaillard = Lou comme Lou-stic, voire pire.

En parler serait trop d'honneur pour un truand. Tous les Blancs, Blacks, Pieds-Noirs, Arabes, Jaunes, et autres races, ne se ressemblent pas forcément. Sauf que ce « Gaillard » nous considérait moins que le domestique nigérien Mamadou du Helles, moins que les moutons de sélection payés par les revenus des usines de parfum et plantations de Tedders; il nous plaçait au niveau des Arabes qu'il détestait.

Certains Colons parachutés à Trémargat étaient imbus de leurs bons droits, forts du fric que le gouvernement

¹⁰ Charles Jeantelot a publié en 2006 : « Terres d'un Amour Illusoire » Muller édition - Issy les Moulineaux. Il consacre uniquement 13 pages sur 410, à Trémargat.

leur octroyait. Pour quelques chiffres prouvés, lisez «LA HOULETTE ET LES ETOILES». Ils en oublièrent l'effet de miroir ; à savoir le regard que les Trémargatois ni aveugles ni manchots leur renvoyaient bien trop intelligents pour en laisser filtrer une lueur...

Avec le paternalisme du Puissant, ils se montraient fort aimables envers Tous, ô combien par-devant ! Arrivés en 1966/1967, jamais Jean (comme ouvrier Maître-Berger à Kergonan) ni moi ne répéterons leurs propos « dans le dos »...

Ils se sont auto poignardés en oubliant de comparer le climat breton à celui d'Afrique du Nord et les charges sociales en France. « Là-bas-dit », la main d'oeuvre quasiment gratuite, surtout celle des femmes et enfants. D'emblée, ils se sont imaginés diriger le Breton comme le fellah...

Vers 1963/1965, temps des vrais hivers, à Coat-Bras les agneaux des Polle gelaient, raides morts au sortir du ventre des brebis. Lesquelles mettaient bas en plein air, sans bergerie prévue.

Vers 1970, les meubles avec le reste, de cette dite-famille (je me permets de nommer puisque l'auteur du livre cite les noms de chaque trémargatois dans son livre) furent vendus aux enchères, sur saisie judiciaire. Sans parti pris : ce fut moche mais pas plus que jadis pour fermiers, métayers ou bordiers qui ne pouvaient payer la dime du clergé et la redevance du seigneur ! Née en 1930, j'ai vu des familles dehors, vieillards et enfants, mal vêtus, sur l'aire de la ferme où paillasses et le chaudron de la génération intermédiaire étaient vendus à l'encan. En plein vent d'hiver,

sans «allocations» leur restait le taudis d'une ville... ou l'abri de sous les ponts.

Je n'ai croisé les Pilleboue qu'à la faillite frauduleuse des Polle, dont les Fils après leur débâcle nous tenaient la dragée haute. Venant « crâner » à Lariot, va savoir pourquoi ? Peut-être à cause de leur copinage avec Gaillard en hargne et dégringolade. Leurs parents déchus et eux magasiniers, après avoir tant gaspillé. Mais le vent commençait de virer. Nous étions devenus « propriétaires » de Lariot (25 ans d'emprunt foncier à fort taux d'intérêts). Alors pefftt ! Autant en emporte la roue du Temps qui tourne...

N'empêche, si les Paysans bretons avaient, en ces temps, reçus autant de subventions et prêts à 3% comme ces colons, notre beau pays n'aurait pas été désigné « LE DESERT BRETON », C'est du moins ce que je ressens pour l'avoir vécu à notre détriment, quand Jean et moi fûmes acculés à nous « mettre à notre compte », L'Auteur de « Terres d'un Amour illusoire » avait son traitement de haut fonctionnaire pour couvrir ses trous bancaires, Delubac les revenus de ses usines, Jean et moi ? Ceinture ! Crève si tu peux et force le destin si tu veux, avec cinq Enfants à nourrir, vêtir et instruire. En plus, mon physique sud-vendéen-mauresque, mes cheveux noirs de l'époque, vêtements de « souks-pas-chers », me faisaient passer pour Arabe (et quand bien même) ? il y a 40 ans, à Rostrenen j'ai subi des rebuffades racistes de gens qui se sont excusés après lecture de mon premier livre en 1974. Et va te faire voir chez les Inuits...

Bon, Monsieur Charles Jeantelot,

vous nous avez yeutés avec vos lunettes d'un autre versant de la planète Terre. On ne vous en veut pas.

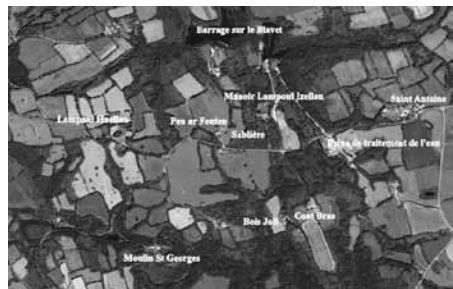
Néanmoins, permettez s'il vous plaît. Vous parlez de la Famille Lalinec avec trop d'aplomb. Je n'ai, pour ma part, jamais croisé une personne respirant la joie de vivre autant que Monique. Elle irradie d'un bonheur tonique, simple; équilibré heureuse de son sort comme son mari Germain, et de leurs Fils qui réussissent leur vie et dans la vie. De quel regard jaugiez-vous leur choix de vous quitter ? Pourquoi les condamniez-vous à « un pâle destin » ? Quant à leurs économies (que vous citez si bien) je subodore qu'ils ont alors emprunté pour construire leur pavillon et pas à 3%...

Monsieur Lucia n'avait aucune raison de vous « faire des cadeaux ». Pas plus que vous en aviez à lui en offrir. La beauté, amabilité et compétence de Madame Lucia son épouse, secrétaire de la Mairie, étaient en soi une grâce Bretonne, un don Trémargatois.

Je n'aurais pas écrit ce papier, si page 57, vous n'imprimiez : « La GERMAINE, sonneuse de cloches, ne nous privait pas des potins etc ». Alors, pas touche à Madame GERMAINE, C'est la toute première TEMARGATOISE qui m'a « consolée » sur mon déracinement personnel, GERMAINE n'était pas une porteuse de ragots, tout au contraire. Je l'ai côtoyée de nombreuses années Monsieur JEANTELOT ?. Jamais, ô grand jamais elle ne m'a conté noise sur qui que ce soit. Au contraire, elle coupait court à toute ébauche en prononçant cette phrase dont, depuis, j'essaie de faire mienne : « QUAND ON N'A PAS DE BIEN A DIRE DE QUELQU'UN ON NE DIT RIEN », Na !

En fait. Monsieur CHARLES et Madame NORA JEANTELOT je garde un excellent et unique souvenir de vous. Deux ans après l'ouverture de notre Accueil en tables et chambres d'Hôtes, vous êtes venus déjeuner à « La Bergerie » accompagnés de quelques-uns de vos Amis. Ces Dames étaient en robes longues, sympathiques. Ces Messieurs très chic, courtois, simples. Sachant me mettre à l'aise, à égalité. Tout en me félicitant de ma CREATION, vous eûtes ce geste élégant, rare, très vieille France; d'ébaucher le baisemain à mon égard. En vous redressant, j'ai lu dans votre regard une complicité flagrante, complicité entre pionniers d'où ils viennent et qu'ils fassent. Désir profond d'être compris à défaut de se savoir aimé. Sentiments mêlés aux parfums d'Afrique du Nord où je ne suis jamais allée : celui des merguez que je grillais dans la cheminée Bretonne d'où s'échappaient en fumée les différences raciales...

Témoignage de C J, étudiant de Maël Pestivien.



Village de Coat Bras

« J'ai eu l'opportunité de travailler à Coat Bras durant les étés 1966, 1967 et 1968 afin de me constituer un petit

pécule avant de retourner à mes études. J'ai travaillé tant à la ferme qu'à la carrière de sable. Cette sablière était dirigée par un technico-commercial, d'origine allemande : Monsieur Lochard. Quatre ou cinq ouvriers, habitants dans les communes environnantes et formés sur le tas, constituaient le personnel. Un ou deux repris de justice en fin de peine étaient également embauchés. Le granulat était extrait à l'aide de tractopelle, lavé puis criblé et calibré. Le sable était entreposé dans des trémies puis chargé par des transporteurs locaux vers leurs lieux d'utilisation (pour la construction de l'hôpital de Morlaix, vers Saint Brieuç dans une centrale de béton....entre autres). Les cailloux servaient à empierrer les routes. Egalement, un produit était mis à la disposition des éleveurs de volailles qui montaient en puissance dans la région, à cette époque là : le grit¹¹. Ce grit était ensaché de façon artisanale : avec une pelle on remplissait les sacs.

De juin à fin août, je travaillais le plus souvent à entretenir le matériel fixe de la carrière (piquer la rouille, peindre...) et à réparer les roues des engins malmenés sur les cailloux et des conduites très peu regardantes !!! A la ferme, j'ai fait « les foins » et participé aux travaux des champs.

Le travail ne me déplaisait pas et les relations avec les ouvriers se passaient bien. Par contre, les fils du patron se complaisaient dans le farniente et cela m'agaçait quelque peu. Nous n'avions pas la même éducation ni la même conception des choses puisque nous

n'étions pas du même milieu. Un jour, un des fils est venu à la carrière où un matériel était en panne. Vêtu d'un costume de couleur beige, il déposa la veste, retroussa les manches de la chemise, n'hésita pas à nous donner un coup de main ; sans aucun souci il s'essuya les mains sur le pantalon. Le costume a du finir à la poubelle !

En fin de l'été 1968, nous avons fait les foins, le temps allait passer à l'orage. Nous avons averti Monsieur Polle qu'il serait judicieux de le ramasser avant la pluie. Et non !!! Il donnait une réception dans les jours à venir ainsi il était préférable d'entretenir les parages de la maison. Le foin n'a pas été ramassé dans les bonnes conditions.

Les choses ne pouvaient durer ainsi. Monsieur Lochard ne s'inquiétait pas plus que ne le faisait son patron. Les ouvriers n'étaient plus payés, les entrepreneurs et les fournisseurs également. Les bassins de décantation n'étaient plus curés, la pollution était inévitable...

En fin d'année 1968, la vente aux enchères est prononcée. Ce fut une gabegie. Parmi ceux qui sont venus dans l'intention d'acheter du matériel, certains n'ont eu aucun scrupule de se servir largement et gratuitement. Les ouvriers pensaient que l'argent recouvré lors de cette vente aurait permis de les indemniser. Mais il n'en fut rien.

L'élevage ovin ne possédait pas de bergerie proprement dite. Les moutons avaient à leur disposition, pour se mettre

¹¹ Gravier dur donné aux poussins pour préparer le gésier à son rôle de broyage.

à l'abri des intempéries, pas moins que le manoir de Lampoul Izellan¹². Les moutons prenaient l'escalier en pierre et accédaient au premier étage. Ainsi le plancher fut dégradé d'une façon irrémédiable !

Ce personnage de Monsieur Polle était au demeurant fort sympathique aux yeux de tout le personnel : très courtois, à l'imagination près prolix ; cependant très théorique, il manquait de pragmatisme et vivait dans l'utopie¹³. Dans un contexte qui n'était pas le sien, dans une région qu'il méconnaissait et où l'improvisation et le laxisme mènent à l'échec. »

Bilan de ce bref passage des colons dans la commune de Trémargat

Evidemment dans l'esprit des habitants de Trémargat et des communes environnantes, peuples cette venue en Centre Bretagne fut un fiasco, surtout pour ces gens venant de rivages lointains. Pour preuve, ils n'auront subsisté qu'une petite décennie. On se demande, même encore à l'heure actuelle, qu'est ce qu'ils sont venus faire dans ce pays au climat tellement si différent, une terre si ingrate, un mode de vie dissemblable... ? En un mot, le jour et la nuit entre le Maroc et Trémargat

Ils se disent pionniers. Pionniers en

¹² Que Monsieur Jeantelot dénomme : « ancien abri de La Tour d'Auvergne, héros de Carbaix, dans le régiment de Bretagne, nommé par Bonaparte Premier Grenadier de la République »

¹³ Il avait l'intention, entre autres idées, de mettre en place un marché de bottes de fougère sèche entre Trémargat et le Japon !

quoi ? En élevage ovin ? Ils ont échoué par ignorance, inconscience ou par orgueil de ne pas s'être abaissés à demander quelques conseils aux agriculteurs du pays ? Je ne suis pas sûr qu'ils tenaient en grande estime les gens du pays ; peut-être avaient-ils des velléités de conduire les ouvriers bretons comme les ouvriers du Maroc ? Ils n'ont pas fait beaucoup de concession aux us et coutumes des autochtones. Peut-être avaient-ils l'intention de transposer leur mode de vie aux habitants du Centre Bretagne que Monsieur Jeantelot compare à des berbères ?

C'est lui qui le dit : « *Société farouche à l'abord mais seulement de tout ceux qui ne savent pas se faire connaître. Mon expérience de campagne berbère n'était pas différente*¹⁴ ». Comment voulez-vous qu'il ait fusion des deux ethnies ?

Cependant il rend hommage à l'ardeur, la ténacité et le sérieux des bretons au travail. Par contre il dénigre le cadre dans lequel vit cette population : mauvais état des routes, l'austérité et l'absence d'entretien des bâtiments aussi bien pour les humains que ceux pour les animaux. Il n'avait peut-être pas tout à fait tort.

Quant à leur venue, on ne peut pas dire qu'elle créa l'enthousiasme. Certaines personnes avaient une certaine animosité envers eux et leur attribuaient le qualificatif de colonialiste. N'oublions pas qu'un certain nombre de jeunes gens, issus de notre campagne, avaient fait leur service militaire en Algérie. Ces hommes en étaient revenus avec un sentiment de gâchis et une

¹⁴ Terre d'un amour illusoire de Charles Jeantelot, page 57..

interprétation personnelle de ce « maintien de l'ordre ».

Il faut dire également qu'en Bretagne et même en France, lorsqu'on prononçait le mot « pied-noir », bien souvent on ne faisait pas la distinction entre ceux venant des Protectorats et ceux venant de l'Algérie. Dans cet amalgame, la mauvaise image des pieds-noirs est intimement liée au rejet de la guerre d'Algérie dans l'opinion. « *Les pieds-noirs doivent assumer le péché collectif du colonialisme* ».

Leurs fermes furent vendues et, depuis cette époque, exploitées, par des « vrais agriculteurs ». Ces agriculteurs ont dû subir les aléas des différentes politiques agricoles communes ; ils n'ont pas reçu de mannes inconsidérées d'aides, refusé l'assistanat et néanmoins depuis vécu sur cette terre.

Cependant, ils ont été, pour cette

région, des précurseurs de la nouvelle agriculture qui se mettait en place dans d'autres contrées plus riches dans le cadre de l'Europe agricole naissante. Ils ont modernisé l'habitat, agrandi les parcelles de terre et souvent en faisant du remembrement à l'amiable, donné le goût de la nouvelle mécanisation, tenté d'exploiter industriellement le sous sol breton et, de ce fait, créer quelques emplois.

Cependant globalement on peut retenir qu'ils ont échoué leur intégration. Sujet toujours à l'ordre du jour mais ce ci, aurait dit Rudyard Kipling, est une autre histoire.

Rolland Jean Paul

Mes remerciements à Monsieur et Madame Thérèse Jolly ; Monsieur Aimé Devallan. Pour leur témoignage.

Le vitrail classé de l'église de Duault

L'église de Duault a été reconstruite en 1892, mais l'on a conservé dans le pignon de l'aile midi du transept une belle verrière ancienne provenant de l'édifice disparu .

Si ce vitrail n'est ni daté, ni signé, du moins porte-t-il la précieuse inscription suivante en petites capitales :

« Messire Charles Moricze Babezre, qseiller du Roy, son lieutenant général à Kabès, sieur du Quenquis Rosvilon¹ a fait faire ces vitres » et au-dessous : François Babezre de Lanlay a fait restaurer cette verrière en 1876».

Or, c'est le 20 juin 1585 que Morice Babezre² fut nommé, par le roi Henri IV, son lieutenant général en la sénéchaussée de Carhaix à la place de feu Henry de Canaber. Il prêta serment le 13 juillet suivant et fut installé le 19 juillet, après avoir payé son office 500 écus d'or soleil et 72 écus pour droit de serment, Il mourut sans hoirs en ligne directe avant le 13 septembre 1624 date des appointements entre ses héritiers.

Le Bahezre



« D'argent à un lion de gueule armé lampassé de sable »

¹ Mal lu sans doute par le maître verrier qui a fait la restauration. Les anciens titres portent Rosviliou, aujourd'hui Rosvilio. A la fin du 16^{ème} siècle, il n'est jamais question de Rosviliou mais de Rosbilliou. Toutes les terres que constituent ce lieu seront achetées sur plusieurs années par Maurice Bahezre à la famille Billiou et leurs héritiers.

² Il est le fils de Maître Guillaume Le Bahezre Sieur de Kerfichant et Damoiselle Gilette de la Boessiere (fille de Gilles de la Boessiere) dame douairière de Kerguomar et propriétaire du Quelennec veuve de Charles du Combout.

Par acte du dimanche 11 mars 1594. son procureur indiquait au général de Duault qu'il avait l'intention, avec sa permission, de faire élever une tombe avec escabeau, ce qui lui fut accordé par les paroissiens a l'endroit où il lui plairait. Ils l'autorisèrent également à jouir et disposer de l'une des places de vitres du dit lieu, dans la chapelle Saint-Yves de l'église, à la charge d'y mettre de nouveau une vitre contenant telles armoiries que bon lui semblera

C'est cette verrière (véritable peinture sur verre) que nous admirons encore, verrière ainsi parfaitement datée et qui fut exécutée selon toute vraisemblance à Carhaix où existait alors un atelier. Cet atelier était tenu par un Thielmans Veller, originaire de Flandre dans les environs du port d'Anvers. Il fut naturalisé français le 13 juin 1618 ; il s'intégra très vite et sera l'ancêtre de la famille des Veller de Kersalaun. Le carton de cette verrière, de très bonne facture, appartient à l'école des Pays-Bas. Le tableau dont est inspiré ce vitrail fut exécuté par le peintre flamand Ioan Stradanus (né à Bruges en 1523, mort à Venise en 1605). Une gravure en fut tirée par Adrien Callaert (ou Callevaert).

Dans le tympan, la mouchette supérieure est décorée des armes des Bahezre : d'argent au lion de gueules, armé et lampassé de sable. Au-dessous, la mouchette gauche représente la Sainte-Trinité. A droite, Dieu le Père, en robe blanche et manteau rouge. Dieu le fils, nu dans un manteau rouge et portant sa croix; au-dessus, la colombe du Saint-Esprit sur un fond or rayonnant,

La mouchette droite représente le couronnement de la Vierge. Les

précédents personnages sont semblables, mais le Christ tient un sceptre. Ils posent la couronne sur la tête de la Vierge, à genoux, les mains jointes, et vêtue d'une robe jaune à damas géométriques et d'un manteau bleu.

La verrière proprement dite représente, répartie sur les trois lancettes, la dormition³ de la Vierge. Sur un lit à rideaux verts, la Vierge, nimbée d'or et revêtue ; d'une robe jaune est étendue sous une couverture bleue et tient un cierge. Près d'elle, à la tête du lit, saint Jean (blond et imberbe a été refait), nimbé de bleu et portant une robe, de damas jaune à collet rouge.

Devant lui, au premier plan, deux apôtres lisent. L'un porte une robe violet le bordée d'or, une capuche et un manteau vert il est nimbé d'or. Près de lui, à genoux, le second, nimbé de violet-rose, porte une robe rouge et un manteau de damas jaune à agrafe verte. A genoux, au milieu de la scène, un autre apôtre porte une robe verte et une casaque rouge à galons or et à dessins blancs (la tête et les pieds ont été refaits). Au pied du lit, debout, un apôtre en robe rouge à ceinture jaune et col bleu (la tête est moderne). A gauche, au pied du lit, un apôtre en robe jaune (tête moderne). Derrière le lit, de droite à gauche : saint Pierre, nimbé d'or et en surplis, bénit la Vierge, puis un autre apôtre en manteau violet, un autre à nimbe rose, un autre à nimbe d'orvet, en manteau rouge; enfin, le dernier, en robe verte à manches violettes.

³ Du latin dormir. Expression ancienne désignant le dernier sommeil de la Vierge. Le terme est toujours en usage en Orient ; l'Occident l'a remplacé par Assomption célébrée le 15 Août.

Ainsi, on ne dénombre que 11 apôtres autour de la Vierge, Judas s'étant pendu ! Les apôtres sont pieds nus comme il se doit (ces messagers sont porteurs d'une mission divine). On peut remarquer que Saint Matthieu, maltôtier (il percevait les impôts : percepteur); penché sur ses comptes porte des bésicles.

Le style de ce vitrail est maniériste comme on peut en juger par les plis tourmentés des habits des apôtres et des draps du lit. Derrière la scène, on reconnaît un village flamand, où les passants semblent être des patineurs ; certaines maisons sont éclairées de l'intérieur. Par contre le fond est constitué d'une chaîne de moyenne montagne, évoquant le voyage de Ioan Stradanus en Italie.

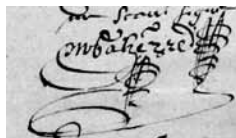
On se demande par quel miracle ce document étranger a pu être connu en un lieu aussi retiré des grands axes de communication que devait l'être Duault au 16^e siècle. Il faut se remémorer qu'à cette époque la Bretagne entretenait d'importantes relations maritimes avec la Flandre et la péninsule hanséatique. On trouvait plus de navires bretons dans le port d'Amenuisen (Anvers) que de navires français, d'où ils rapportaient des œuvres d'art et des gravures.

Ci-dessous la transcription intégrale de la demande de Maurice Bahezre pour les prééminences de l'église de Duault.

Ce jour de dimanche 13/03/1594 au proche de la grande messe dominicale dite et célébrée en l'église paroissiale de Duault. Sont comparus en personnes devant nous notaires royaux, jurés et reçus en la court de Kerahes et par icelle à savoir Maitre Jan Baneat prêtre demeurant à présant au manoir de Kerfechant au nom et comme procureur stipulant et acceptant pour écuyer Morice Bahezre Sieur de Quinquistilles. D'une part est Yvon Biliou et François Pillot procureurs fabriques et Yvon Le Dilaouen procureur terrien de la paroisse de Duault. Jan Biliou, Allain Auffret, Yvon Baneat, Louis Guenegou, Jan Le Scouarnec, Hervé Conan, Ollivier Le Scouarnec, Yvon Le Garrec, Jan Carou, Yvon Le Mouzer, Guillaume Jannou, Jan Caoulet, Henry Poder, Louis Bihan, Ollivier Jamet, Pierre Guegan, Louis Scouarnec, Jan et Hervé Cottonnec, Jan Le Dilaouen, Yvon Thepault, Yvon Person, Allain Le Penglaou, Ollivier Auffret, Allain et Pierre Cottonnec, François Baneat, Hervé Bourdiec, Jan Le Duigaou, Jan Jafray, Jan Contellec, François Elias, Guillaume Le Scouarnec, Allain Le Mouzer, François (petite partie déchirée), François Biliou, Jan Biliou, Jan Marzin, Jan et ? (dechirée), Allain Le Mauroux et plusieurs autres de la paroisse de Duault. Quelquefois la plus grande et mère voix d'iceux et congrégés et ensembles aux proches pour ouyr l'office divin et disposer de partie de leurs affaires et négoes populaires en forme de corps politique. Lesquels ont chacun appris par leur procureur terrien et être remontrer aux paroissiens que le sieur de Quinquistilles et le Maitre Jan Baneat a pour lui et stipulant et acceptant avoir volonté et intention d'être permis par les paroissiens de faire enlever une tombe au cœur de Saint-Yves étant de

vers le midi d'icelle église et un escabeau de jouxte. Lesquels paroissiens et chacun après avoir murement considéré et délibéré et sur que dessus et même considéré les plaisirs et libéralités du sieur de Quinquistilles a fait avant ce jour pour les paroissiens et espèrent en l'avenir de lui ont d'un commun voix et assentiment que consent et octroie au sieur de quinquistilles le dit Baneat pour lui et ses hoirs et causayants stipulant et acceptant pouvoir et permission d'avoir et faire enlever une tombe au cœur du nouveau vers le midi d'icelle église en l'endroit ou il plaira au sieur de Quinquistilles et le voudra faire bâtir en même longueur et largeur et hauteur qu'il verra être expédiant et requis être avec un escabeau joignant à la dite tombe moyennant que les paroissiens puissent faire enterrements sous le dit escabeau seulement et de jouir et disposer de l'une des places des vitres situées dudit cœur de Saint-Yves et son obtention de la charge d'y mettre de nouveau vitre contenant telles armoiries que bon lui semblera et de l'entretenir à l'avenir en ses propres dépens et mises. Pour en jouir le dit Sieur de Quinquistilles, ses hoirs et causayants des prééminences communes est sans que les paroissiens puissent ni auraient intention de révoquer la présente pour eux et leurs hoirs causayants et par leurs serments et ont les dits paroissiens institué le dit Sieur de Quinquistilles et leur procureur au pouvoir expert en tel cas requis pour cet effet promettant avoir et tenir tout pour (Partie déchirée sur 3 lignes) sur l'obligation gage et hypothèque de toutes à chacun leurs biens meubles et immeubles présent et avenir et par leurs serments qui ainsi l'ont les dits parties et chacun respectivement de leur bon gré et volonté sans contrariété de personne voulu promis gré et juré tenir sans jamais par nul moyen quelconque encontre bénir.

A quoi ils rémunèrent sur pareilles obligations et serments que devant et à en faire les avons par le jugement de notre court condamné sous le sceau d'icelle y uni avec soumission et prorogation expresse de juridiction y juré gré et consens aux proches avec les signes de Maitre Jan Perard, Maitres Pierre et Jan Jannou. A la réquête des paroissiens chargé du signe de Maitre Jan Baneat le dit jour et an qui devant signe J et P Jannou, Gubaer et J. Gueguen Notaires royaux.



Signature De Morice Babezre

Sources :

- E2148 Archives départementales des Cotes d'Armor
- Couffon

Jérôme Caouën



Mort de Jérôme le Moigne en 1855 à Saint-Servais

Condensé du rapport du Commandant des sapeurs-pompiers Joret de Callac au lendemain du meurtre au pardon de Saint Servais. Article paru dans le N° 49 de Pays d'Argoat sous le titre : « Saint Servais, étrange pardon »,

Mai 1855. La fin tragique de Jérôme Le Moigne

La trêve de Saint-Servais fut érigée en paroisse le 3 mai 1855, prélude de sa complète autonomie en tant que commune indépendante en 1869. Le 8 mai, l'adjoint-délégué de Duault demande au maire de Callac d'envoyer des troupes à Saint-Servais le jour de la procession afin d'empêcher les troubles et scènes tumultueuses qui suivaient d'habitude les vêpres dites à l'occasion de la fête patronale de Saint-Servais. Faut-il y voir une manœuvre de provocation ? Ce n'est pas impossible car ce jour-là curieusement ni le maire de Duault, ni aucun de ses adjoints n'étaient présents à la procession...

En 1855, le 12 mai tombait un samedi, il y avait donc une affluence exceptionnelle à Saint-Servais. Dans le début de l'après-midi, la compagnie des sapeurs-pompiers de Callac - 32 hommes de troupe armés de sabres et de fusils - se dirige vers Saint-Servais où elle arrive vers 14h30. Le commandant décide d'intervenir dès la fin des vêpres pour tenter de contrôler la bonne marche de la procession. Joachim Darsel nous

donne un condensé du rapport établi le lendemain par le commandant Joret :

La procession se mit en marche. La statue du saint, portée par des Morbihannais, fut encadrée par les sapeurs-pompiers, mais elle n'était pas encore sortie que la foule tombait sur les derniers rangs de l'escorte. Le sous-officier qui commandait l'arrière-garde, voyant que la colonne allait être débordée et coupée, donna l'ordre de croiser les baïonnettes, ce qui fut immédiatement exécuté et non moins immédiatement suivi d'un mouvement de recul. La colonne peut donc sortir de l'église. Mais soudain les porteurs du saint, qui marchaient en tête de la compagnie des sapeurs, furent assaillis par des pèlerins débouchant d'une des portes latérales du sanctuaire où l'on se battait déjà à l'intérieur. La lutte qui continuait entre Vannetais et Cornouaillais autour de la statue et qui menaçait de prendre de dangereuses proportions fit porter sur ce théâtre de combat le commissaire de police, la brigade de gendarmerie et l'ensemble de la compagnie des sapeurs. Les représentants de l'ordre avaient affaire à des fanatiques qui dans un concert de hurlements, de vociférations et de jurons s'assommaient, s'écrasaient à coups de pen-baz qui pouvaient être mortels. Gendarmes et sapeurs s'efforçaient d'arrêter les plus furieux, mais la populace n'avait aucun respect pour l'uniforme. Il fallut de nouveau croiser les baïonnettes et dégager le terrain. La

résistance fut vive mais de courte durée. A l'issue d'une affreuse mêlée où le service d'ordre fut durement secoué mais se rendit maître de la situation, le bilan de l'échauffourée s'établissait comme suit : une baïonnette tordue, une crosse de fusil brisée, deux blessés : le gendarme Boisdeau qui avait la main écrasée, et le gendarme Boyer, gravement atteint au front par un coup de pierre ; une demi-douzaine d'autres portaient des traces de contusion ; le pompier Guillou devait à son casque, en piteux état, d'avoir résisté à un violent coup de bâton. Du côté des assaillants, les blessés ne se comptaient pas. Mais ils avaient été, pour une bonne moitié, victimes de règlements particuliers entre Vannetais et Cornouaillais. Un seul pèlerin, qui s'était jeté ou qui avait été refoulé sur la baïonnette d'un des plantons de service, à la porte de l'église, fut relevé grièvement atteint ; si grièvement même qu'il devait décéder peu après.¹

Bien que le rapport soit totalement à charge des pèlerins, il est clair, au vu des dégâts, que ce fut l'émeute générale.

La victime était Jérôme Le Moigne, 29 ans, originaire de Landeleau et domicilié à Plonévez du Faou, dont l'acte de décès figure dans les registres d'état-civil de Duault à la date du 15 mai.²

L'abbé Sérandour a donné dans ses Notes pour une histoire de Duault une version totalement différente de l'évène-

nement, rédigée initialement par le recteur François Colin (recteur de Duault de 1876 à 1909) une quarantaine d'années après les incidents, reprise par son successeur et finalement réécrite par l'abbé Sérandour vers 1945. Le texte ci-dessous est celui de M. Prigent (recteur de Duault de 1909 à 1919):

Les trois forcenés Vannetais entrèrent eux aussi dans l'église à la poursuite du Léonard,³ ferment la grande porte de la tour, par laquelle ils étaient entrés comme également toutes les autres portes de l'église, y fit un tour ou deux, cherchant de tous côtés une issue quelconque pour en sortir, afin d'éviter les coups que les Vannetais faisaient pleuvoir sur lui. (...) Finalement, le Léonard s'arrêta devant la porte nord de l'église, c'est auprès de cette porte que les trois Vannetais l'assommèrent. Il ne mourut pas cependant sur place. On le transporta vivant jusqu'au bourg de Duault, où il trépassa le lendemain dans une auberge.⁴

¹ Joachim Darsel, Le tumultueux pardon de Saint-Servais, Société d'émulation des Côtes du Nord, tome 86, 1957, pages 36-44.

² Cf. Marie Guezennec, Au pays des boisiers et de saint Gelvest, Kaer ar Poher 13, 12/2004 ; et aussi Daniel Bernard, Un pardon tragique à Saint-Servais Duault en 1855, Cahiers de l'Iroise N° 57, 1968.

³ Hersart de la Villemarqué est le seul auteur du 19ème à évoquer la présence de Léonards au pardon de Saint-Servais. Dans son commentaire sur la gwerz des Ligueurs (édition 1867), il indique que la veille du jour du pardon, qui a lieu tous les ans le 13 mai, et qui attire une foule immense de pèlerins, non seulement du pays de Cornouaille, de Tréguier et de Vannes, sur la limite desquels est bâtie la chapelle du saint, mais même du pays de Léon. A l'issue des vêpres, au moment où la procession va sortir, où croix et bannières se dressent, où le prêtre, debout sur les degrés de l'autel et tourné vers le peuple, élève le saint sacrement, les paysans de Vannes et ceux du Léon (car les Trégorois et les Cornouaillais restent neutres) se séparent tout à coup en deux camps. Hersart de la Villemarqué était lui-même Cornouaillais, natif de Quimperlé.

⁴ Abbé Joseph Sérandour, Histoire de la commune de Duault, 1942-1947.

Il faut croire que la mémoire de l'informateur du recteur lui a joué des tours et qu'il a apparemment confondu le pèlerin agressé dans l'église avec celui qui décéda dans l'auberge le lendemain : le commandant des sapeurs-pompiers avait en effet formellement déclaré que l'homme décéda des suites d'un coup

de baïonnette reçu au cours de l'affrontement. Jérôme Le Moigne aurait été mortellement blessé à la porte de l'église et non au pied de l'autel comme la rumeur le prétendra par la suite.⁵

L'affaire fit grand bruit et le pardon fut une nouvelle fois interdit par l'évêque dès le 25 juin.

Pierre Yves Quéméner

⁵ Lettre de M. Fourtoul, ministre de l'instruction publique et des cultes, à l'évêque de Saint-Brieuc du 14 juin 1855 (cité par Raison du Cleuziou, Contribution à l'histoire du pardon... page 293). Cf. aussi Benjamin Jollivet, Les Côtes du Nord, Tome 3, 1856, page 361 : Cette année encore (1855), on se battait jusque sous le porche de la chapelle, le sang souillait les dalles saintes et, plus loin, deux hommes, frappés à mort, tombaient victimes de l'aveuglement brutal et insensé de cette foule...



Armes de la famille du Rochcazre,
grand salon du manoir du Botcol,
XIX^e siècle.

Toussaint Joseph du Rochcazre, Sieur du Botcol (1735+1819)

**A mon fils Louis,
en souvenir d'oncle Patrick † 2007.**

La famille du Rochcazre

Le patronyme a donné lieu à de nombreuses variations orthographiques¹ : du Rochaër, Roचाizre, Rochazre, Rochcaizre, Rochcazre², Roc'hcaër, Roc'hcazre, Roch'aèzre³, Roscaër, Le Roquaire..., avant de se figer en du Rochaire au XIX^e siècle. Il peut se traduire par «belle forteresse»⁴. La famille porte «D'argent à trois croissants de gueules».

Le lieu noble du Roch-Caer est situé dans le Póher finistérien, à Carhaix-Plouguer où son manoir non daté et très remanié existe toujours aujourd'hui⁵.

¹ C'est plus de 15 variantes que j'ai rencontré lors de la rédaction de ce texte, pour un nom qui se prononce « roker » en langage phonétique.

² Orthographe la plus utilisée bien avant la réformation de 1668 jusqu'à la seconde partie du XVIII^e siècle, nous l'avons retenue pour cet article.

³ Louis Marie Désiré Briant de Laubrière dans son *Armorial Général de Bretagne* de 1844, donne : du Rochcazre, sieur de Rolland, de Lesversault, de Boisglé, de Pratourandour, de Penfuntun, de La Villeneuve, de Kermel, de Sainte-Marguerite, de Restigouarn, de Kerrolland et du Botcol. Pol Potier de Courcy dans son *Nobiliaire et Armorial de Bretagne* de 1890, donne : de Roc'baezre, sieur dudit lieu, de Pratandour, de Penfeunteun, de La Villeneuve, de Kermel, de Kerangal, de Kerolland, de Restigouarn et de la Bouëxière. NB. Il faut retirer la terre de Boisglé qui appartient aux Le Bigot et lire Kermel au lieu de Kermel. Il faut ajouter les terres de Goaravec, du Páiron, du Launay, du Cosquer, de Logueltas, de Kerhello et du Plessix.

⁴ Le premier élément roch- signifie « lieu fortifié », le second élément -cazre est la forme la plus ancienne en moyen breton de l'adjectif « beau ».

⁵ Connue dans l'inventaire des Monuments Historiques sous le nom du Roc'hcaër, il figure au nombre des manoirs saccagés et incendiés par les paysans révoltés qui ont investi la ville de Carhaix les 6 et 7

Au XV^e siècle, les Rochcazre y sont les feudataires de leur suzerain le duc de Bretagne. Jan et Ysabeau Hamon, demeurent en leur manoir patronymique en 1444⁶.

Lors de la revue de la noblesse en 1479 à Quimper, Guillaume du Rochcazre se fait représenter par son fils Guillaume, archer revêtu de sa brigantine. A la même montre figure aussi Jan du Rochcazre, archer en brigantine, noble de la paroisse de Saint-Hernin.

Ils se retrouvent tous les deux à la montre générale de l'évêché de Cornouaille tenue à Carhaix les 4 et 5 septembre 1481.

Guillaume fils, rendra aveu en 1494.

Pierre du Rochcazre, sieur du dit lieu, se présente lors de la réformation de l'an 1536, pour la paroisse de Carhaix, il est alors maintenu dans ses qualités de noble.

Réformation de la noblesse de 1668

Avec la *Réformation de la Noblesse du pays et duché de Bretagne* que Louis XIV a ordonnée en janvier 1668 pour des raisons fiscales, chaque famille noble est amenée à produire les preuves de sa filiation. Les Rochcazre⁷ fournissent, aux commissaires chargés de statuer, leur généalogie et les pièces relatives à celle-ci.

juillet 1675.

⁶ Mlle Marie Guézennec, *Kaier ar Póber* N°17.

⁷ Pol Potier de Courcy donne dans son *Nobiliaire et Tableau de l'Aristocratie Bretonne* de 1896 : Extraction, réformation de 1670, 7 générations, réformation de 1536, montre de 1481, paroisses de Corlay et Saint-Trémeur, de Carhaix, évêché de Cornouaille..

Ayant réunis leurs archives, c'est en famille qu'ils comparaissent devant le procureur général du Roy⁸.

Pour la branche aînée dite de Kera-
vel, il y a d'abord Pierre du Rochcazre,
écuyer, sieur de Keravel et son fils aîné,
Toussaint, écuyer, demeurant ensemble
dans la trêve de Lanrivain sur la paroisse
de Bothoa dans l'évêché de Cornouaille
au ressort de Saint-Brieuc.



D'argent à trois
croissants de
gueules.

Il déclare « *soutenir la qualitez de noble et d'écuyer d'ancienne extraction pour luy et ses prédécesseurs,* » et porter pour armes D'argent « *a trois croissant de gueul* deux en chef et l'autre en pointe, il articule a fait de généalogie que

ses armes sont de la maison du Rochcaezre quy est l'une des plus considérable maison quy soit sous le ressort du dit Carhaix et dont ils son sortys »

Puis suivent les représentants de cinq autres différentes branches ou rameaux. Un autre Pierre du Rochcarre⁹, écuyer, sieur de Prat Lanoudour, demeurant en sa maison de Kerolland en la paroisse de Poulouen *faisant tant pour luy que pour Morice du Rochcarre* écuyer, sieur de Kerolland son père¹⁰, demeurant lui aussi à Poulouen et Nicollas du Rochcazre¹¹, écuyer, sieur

de Restouarne, Ollivier du Rochcarre¹², écuyer, sieur de Kerangal, demeurant à Poulouen, damoiselle Renée de Lesquélén, veuve de feu écuyer Pierre du Rochcarre¹³, sieur de Penfenten, tutrice de François, Morice, Sébastien et Jan du Rochcarre ses enfants mineurs demeurant en la paroisse de Sévignac et demoiselle Françoise du Rochcazre¹⁴ autorisée de Messire René Le Bigot, sieur du Boisglé, son mari demeurant en la paroisse de Carhaix, évêché de Cornouaille, ressort de Carhaix.

« *Lesquels auroient déclarés soutenir la qualitez d'esquier et de noble d'ancienne extraction et de porter mesme armes que le dit du Rochcazre* », ils sont représentés par Maître Gilles Bougret, procureur.

Ensemble, ils « déclarent être nobles et issus d'ancienne extraction noble et comme tels devoir estre et leurs descendants en mariage légitime maintenue en la qualitez d'écuyer tout ainsy qu'étoient leurs ancêtres, et en conséquence ordonner qu'ils jouiroient de tous les privilèges, exemptions et prérogatives dont jouissent les nobles de la province, et qu'ils seraient insérés au catalogue des nobles de la juridiction royale de Carhaix, »

Suit l'exposé de la filiation pour chacune des branches¹⁵, pour la branche aînée : « *ledit Toussaint écuyer sieur de Sainte Marguerite est fils dudit Pierre du Rochcazre écuyer sieur de Keravel, et de demoiselle Renée Le Veneur sa femme, et que le dit Pierre est fils aîné héritier*

⁸ Archives Privées, fond Botcol, 2009 : « copie délivrée à Corlay le 22 août 1757 déclarée conforme à l'extrait des registres de la chambre. Je certifie la présente copie conforme et l'aixtrait délivré par le sieur Courson de Corlay le 23 avril mil sept cent cinquante sept signé Courson et contrôlé à Quintin le 22è avril 1757 par Serandoure pour le commis qui a reçu six sols et a signé. »

⁹ Bien souvent à la lecture, le « z » de Rochcazre est prit pour un « r ».

¹⁰ Second rameau de la branche aînée, dit de Penfeunteun.

¹¹ Branche aînée de la branche cadette, dite de Restihouarn.

¹² Branche cadette de branche cadette, dite de Kerangal.

¹³ Premier rameau de la branche aînée, dit de Kerolland.

¹⁴ Branche cadette de la branche aînée, fondue dans la famille Le Bigot, sieur de Boisglé.

¹⁵ Voir à ce sujet les croquis généalogiques proposé par le Catalogue Floury et Lorant, du *Rocaezre*, tome 2, pages 1296 et 1297.

principal et noble de Jacques du Rochcaezre vivant sieur de Keravel et de demoiselle Janne du Garlouet sa femme, et que le dit Jacques du Rochcaezre estait fils aîné et héritier principal et noble de noble Yves du Rochcaezre et de dame Janne Hemery sa femme Sr et damme de la Mansaut, et le dit Yves du Rochcaezre étoit fils aîné héritier principal et noble d'autre Yves du Rochcaezre lequel s'étant marié mourut fort jeune et laissa le dit Yves du Rochcaezre son fils sous la tutelle de noble Charles du Rochcaezre¹⁶ son père et que ledit Charles du Rochcaezre Sr du dit lieux » époux en premières noces de Janne Clévéde¹⁷ « étoit fils aîné héritier principal et noble de noble homme Herve¹⁸ du Rochcaezre Sr dudit lieu et de dammoiselle Marguerite du Combout¹⁹ ses père et mère, du mariage des quels issurent Charles²⁰ du Rochcaezre fils aîné héritier principal et noble, Anthoine,

Guyon et Catherine du Rochcaezre ses puisnés, le dit Guyon étant décédé sans hoirs de corps peu de temps après la mort de son père, Charles du Rochcaezre aîné étant demeuré sur la déclaration de toute la succession de Catherine²¹ du Rochcaezre sa sœur puinée, vendit a son frère Anthoine du Rochcaezre son frère aussy puiné du dit Charles, la 3^e part luy appartenant au tiers des meubles de la succession pour la somme de quatre cens cinq sols par contrat du 3^e avril 1595. Hervé du Rochcaezre Sr dudit lieu du Rochcaezre, de Kerolland et Penfeunteun²² étoit fils unique de Pierre du Rochcaezre écuyer sieur du dit lieu et de demoiselle Catherine Madec sa femme, le dit Pierre du Rochcaezre père du dit Hervé étoit fils aîné héritier principal et noble de Guillaume du Rochcaezre²³ Sr du dit lieu, le dit Pierre du Rochcaezre Sr du dit lieu employé en la reformation de l'an 1536 sous la paroisse de Carbaix, sous l'étendue de laquelle la maison du Rochcaezre et ses tenues, le manoir noble du Rochcaezre appartenant a Pierre du Rochcaezre Sr du dit lieu gentilhomme, et que le dit Guillaume²⁴ du Rochcaezre père du dit Pierre étoit fils aîné héritier principal et noble d'autre Guillaume²⁵ du Rochcaezre Sr du dit lieu et de

¹⁶ Charles du Rochcaezre c'est marié trois fois, la première avec Janne Clévéde, dont Yves qui donne la branche aînée dite de Keravel, installée dans les Côtes-d'Armor, la seconde avec Janne Guinement dont Tanguy qui donne le premier rameau de la branche aînée, dit de Kerolland, et la troisième fois avec Marie du Tertre dont Morice qui donne le second rameau de la branche aînée, dit de Penfeunteun.

¹⁷ Mère, non citée dans le texte, d'Yves du Rochcaezre père.

¹⁸ AD-44, B1189 et B 1092. Hervé du Rochcaezre est sieur de Kerolland, de Penfeunteun en Poullaouen, du Rochcaezre en Plouguer, de Goaravec en Saint-Hernin en 1556. Hervé du Rochcaezre, noble de Carhaix, dit faire corselet lors de la montre générale de l'évêché de Cornouaille tenue à Quimper le 15 et 16 mai 1562.

¹⁹ C'est elle qui apportera la terre de Pen-feunteun en Poullaouën. L'abbé Audo, recteur du Vieux-Bourg, dans l'*Annuaire des Côtes-du-Nord* de 1877, donne : Pierre du Rochcaezre épouse en 1481 Marguerite du Combout. Kerguyomarch en Kerien était au Combout. Il ne s'agit pas du couple cité ici, mais d'une alliance plus ancienne entre les deux maisons.

²⁰ AD-29, Poullaouën, BMS, baptisée en 1550, il a pour parrain Christoforus Bigot de Langle et pour marraine Marie Loäc, femme de Louys du Rochcaezre.

²¹ AD-29, Poullaouën, BMS, baptisée en 1554, épouse en premières noces de Charles du Boys, (secondes noces voir note N°38).

²² Il est aussi l'héritier de Goaravec en Saint-Hernin.

²³ Mlle Marie Guézennec, *Kaier ar Pober* N°16, page 23. Guillaume du Rochcaezre dont on ignore le nom de l'épouse est aussi le père (présumé) de François du Rochcaezre sieur de Kerolland, époux de Marguerite Gouasvennou, fille de Louis Gouasvennou, notaire royal et de Clémence Kerno, dont est issu Charles du Rochcaezre baptisé en l'église tréviale de Locmaria à Berrien le 18 novembre 1586.

²⁴ AD-44, notes B1084. Guillaume du Rochcaezre, sieur du Rochcaezre en la paroisse de Plouguer en 1494, fils de Guillaume.

²⁵ AD-44, notes B1092. Guillaume du Rochcaezre, sieur de Kerolland en Poullaouen en 1474, fils de Jean et

demoiselle Ysabeau de Couetqueveran sa femme »

Pour la branche aînée de la branche cadette : « *le dit sieur Resteruarne » Nicolas²⁶ du Rochcazre « dont les ancêtres d'iceux déffendeurs ont sorty de la maison du Rochcazre il y a prest de 200 ans, et qu'il est fils ainé héritier principal et noble de déffunt Clément du Rochcaezre éscuier sieur de Restyuarn et de demoiselle Janne Granier sa femme, le dit Clément²⁷ étoit fils ainsé héritier principal et noble de déffunt Jan du Rochcazre²⁸ écuier et de demoiselle Françoisse du Tertre sa femme sieur et dame de Reslestuarne ; et que le dit Jan étoit fils ainsé héritier principal et noble de déffunt Pierre du Rochcazre écuier et de demoiselle Jacqueline Lezardais sa femme, sieur et dame de Restyuarn, et ledit Pierre étoit ainé héritier principal et noble de déffunt noble homme Louis du Rochcazre²⁹ et*

d'Isabeau Hamon.

²⁶ AD-29, A/9 et 2B/399. Mlle Marie Guézennec, *Kaier ar Pober* N°16, page 25. Epoux de Françoisse Lastenet, « *Le Lazennet* », Nicolas du Rochcaezre rencontre des difficultés financières importantes qui le pousse à s'endetter auprès de plusieurs créanciers. Entre 1668 et 1673, ses biens situés à Restihouarn sont saisis et vendus. En 1669 la séparation de biens entre les époux est prononcée. Veuve et sans héritiers, Françoisse Lastenet décède à Mézeleuc en Scrignac. Elle est inhumée à Poullaouën le 1er avril 1696.

²⁷ AD56 2E/27. Mlle Marie Guézennec, *Kaier ar Pober* N°16, page 24. Clément du Rochcazre épouse en secondes nocces Marie Guicaznou. Cette dernière devenue veuve et douairière, demeure à Toulan-Parc, paroisse Saint-Mathieu à Morlaix. Elle engage une procédure le 1er septembre 1661 contre Nicolas du Rochcazre demeurant au manoir du Restihouarn paroisse de Poullaouën, dont elle est la marâtre, pour obtenir le paiement de son douaire. Un accord amiable est conclu devant des notaires royaux de la cour de Morlaix.

²⁸ Jean du Rochcazre décédé, sa succession sera partagée entre sa femme Françoisse du Tertre et ses enfants Clément, Jean, et Marguerite du Rochcazre, épouse de Pierre Thomas.

²⁹ Louis du Rochcazre, sieur de Restihouarn, noble de Poullaouën, dit faire pique sèche

de demoiselle Marrie » Loac « sieur et dame de Restyuarn, et ledit Louis étoit fils de déffunt noble écuier Me Vincent du Rochcazre sieur de Restyuarn et de demoiselle Marrie de Genesgoulber³⁰ du Rochcazre sa femme, ledit Vincent étoit fils juveigneur de Guillaume du Rochcazre sieur dudit lieux et de demoiselle Ysabeau de Couetqueveran sa femme du mariage desquels eurent Guillaume du Rochcazre héritier fils ainé principal et noble, Jan Vincent, et Marguerite du Rochcazre, quy fut marrie a écuier Jan le Marechal fils ainé d'Alain Le Marechal, du consentement desdits Guillaume Jan et Vincent du Rochcazre, ses frères, sous l'botorité de leur père en l'an 1514 »

Pour la branche cadette de la branche cadette : « *et que de la mèsme souche, que ledit Sr de Restuarne a sorty ledit Olivier du Rochcazre³¹ écuier sieur de Kerangal son cousin germain, lequel étoit fils ainsé héritier principal et noble de Jan du Rochcazre³², père dudit Olli-*

lors de la montre générale de de l'évêché de Cornouaille tenue à Quimper le 15 et 16 mai 1562.

³⁰ Ou de Goulhézec, noté de Guernec'h par l'archiviste Louis Le Guennec.

³¹ Mlle Marie Guézennec, *Kaier ar Pober* N°16, page 22. Ollivier du Rochcazre, sieur de La Villeneuve et de Kerangall, est le fils de Jan du Rochcazre et de Marie du Rochcazre. Mineur, il demeure avec sa mère veuve et tutrice, au manoir de La Villeneuve, il s'établira à Trévenec en Carnoët. Il épouse le 22 juillet 1668 Catherine Blanchard, dame de Pratlan en Plouagat, évêché de Tréguier. Au nombre des parents qui consentent par procuration au mariage figurent Nicolas du Rochcazre cousin germain du marié, ainsi que Morice et Pierre du Rochcazre.

³² Mlle Marie Guézennec, *Kaier ar Pober* N°16, pages 22, 23 et 24. Jean du Rochcazre et Marie du Rochcazre, sa femme sont aussi les parents d'Anne, qui épouse en premières nocces René Mordret, sieur de Kerdillé, ils demeurent ensemble au manoir de Kerizac en Scrignac, puis Anne épouse en secondes nocces Maître Yves Botcazou, procureur fiscal de Scrignac. Héritière de La Villeneuve, elle décède en 1707 à l'âge de 64 ans, elle est inhumée le 17 janvier 1707. Anne du Rochcazre se déclare parente de Françoisse du Rochcazre épouse de François Le

vier, étoit frère juveigneur de Clément du Rochcazre, sieur de Restyuarn, père du premier défendeur, »

Pour la branche cadette de la branche aînée : « *et que la dame Françoise³³ du Rochcazre, dame de Boisglé fait son atache a Herve du Rochcazre, écuyer*

Guéllaff qui résident à Kerolland, lors du procès pour le meurtre de Charles Le Faver, métayer de la Villeneuve en janvier 1693. Les époux Le Guéllaff, trois de leurs fils, trois neveux et leur valet Étienne Paul sont condamnés solidairement le 5 mars 1694 à des réparations civiles. Ils sont emprisonnés jusqu'au paiement d'une amende de 333 livres qui sera payée le 11 mars de la même année. François du Guéllaff et Françoise du Rochcazre sont les parents de 8 enfants connus : 1- Yves Le Guéllaff époux en 1691 de Moricette Collober, 2- Hervé Le Guéllaff, 3- Catherine Le Guéllaff épouse de Jan Collober, frère de Moricette, 4- Guillaume Le Guéllaff, célibataire, 5- Françoise Le Guéllaff, épouse de Nicolas Paul, 6- René Le Guéllaff époux d'Isabelle Le Collober, de Plouyé, 7- Ollivier Le Guéllaff, décédé à l'âge de 13 ans le 10 novembre 1693, 8- Yves, dit « Le Jeune », Le Guéllaff âgé de 11 ans en 1693.

³³ Mlle Marie Guézennec, *Kaier ar Pober* N°16, page 21. Héritière du manoir du Rochcazre, les enfants issus de son mariage avec René Le Bigot, sieur de Boisglé et du Rochcazre sont baptisés dans la collégiale Saint-Trémeur : Charles-Joseph en 1662, et cinq filles nées entre 1658 et 1671, prénommées Jacquettes-Claude, Anne, Françoise, Janne et Charlotte. Veuve, Françoise du Rochcazre est nommée tutrice de ses enfants mineurs en 1676. L'aveu de 1678, mentionne l'existence d'un colombier au Rochcazre. En 1692, elle déclare ses rentes pour la terre du Rochcazre et le lieu limitrophe de Goazsech à valeur de 840 livres par an, pour le lieu de Kerdidré, 54 livres et pour la métairie de Kerdutal en Poullaouén 260 livres et « *prétend exemption d'autant que le sieur du Boisglé son fils son aîné est en endettement de milice qu'a titre de capitaine dans le régiment de Carman.* » Dans sa demande parallèle d'exemption elle déclare que la terre et métairie noble de Kerdutal, y compris les convenants qui en dépendent, produisent 260 livres de rentes sur lesquelles elle doit aux dames religieuses hospitalières de Carhaix la pension de ses deux filles religieuses. L'endettement de milice correspond au fourniment de la compagnie que commande son fils. Elle ajoute enfin qu'elle l'a entretenu depuis vingt ans dans le service du Roi, tant dans la cavalerie que dans les cheval-légers et dans les mousquetaires que dans les garde-marine. Charles Le Bigot, chevalier seigneur de Boisglé, à épousé Claudine-Jacquette Olymant de Kernégues. Il rend aveu pour le Rochcazre en 1710, sa mère étant décédée à Quimper au mois de juin de la même année. Lui-même meurt le 18 novembre 1722.

sieur dudit lieu quy étoit son bisayeul, et dont la filiation est justifiée en l'induction de ses descendants en la ligne, de l'ainé, et que laditte du Rochcazre, étoit fille aîné héritière principale et noble, de Charles³⁴ du Rochcazre, écuyer, sieur dudit lieux et de dame Anne Lolivier³⁵ et que Charles du Rochcazre écuyer sieur dudit lieux père de la dame, étoit fils aîné héritier principal et noble de défunt Antoine³⁶ du Rochcazre, écuyer sieur dudit lieu et de demoiselle Hêlaine Oliment³⁷, Antoine du Rochcazre écuyer sieur du Goiszet ayeul de la ditte dame défendresse,

³⁴ Né en 1588 à Carhaix. Il porte le prénom de son oncle paternel.

³⁵ AD-56, E suppl. 897, GG.2, cahiers in-folio. Parioisse de Gourin, 6 octobre 1658, baptêmes de Jacques, né en 1653, de René-Jean, né en 1655 et de Pierre-Jacques L'Ollivier, né en 1656, tous trois fils de Messire François L'Ollivier et de Dame Marie Le Douic. René-Jean ayant pour parrain Messire René Le Bigot, seigneur de Boisglé époux de Françoise du Rochcazre.

³⁶ AD-29, 1F/755, (a.c.). Dans un procès-verbal enregistré à Nantes le 14 mai 1591 par Morice Bahezre, Maître Anthoine du Rochcazre, âgé de 37 ans, notaire royal à Carhaix, héritier du Rochcazre, demeurant en son manoir paroisse de Plouguer, témoin sur les violences commises en septembre 1590 par les soudards du sieur de La Tremblaye. Le 5 septembre 1590, Guillaume Olymant, greffier de la ville soutenant le parti du Roi, à été fait prisonnier lors de la prise de Carhaix. Conduit au château de Quintin, une rançon de 1500 écus et trois livres par jour pour les dépenses d'emprisonnement, est demandée. Il est libéré contre 1588 livres, somme réunie grâce aux cotisations des anciennes maisons et familles de Carhaix et aux emprunts qu'elles firent.

³⁷ AD-44, mariage B1084. Hêlène Olymant, de la maison de Kernégues, est douairière du Rochcazre en 1624, comme veuve d'Antoine du Rochcazre, décédé la même année. La Comtesse du Laz dans sa *généalogie de la Maison de Saisy de Kerampuil*, en 1896, donne page 159 : « *4 juillet 1607, Hêlayne Oliment, veuffve de feu noble bomme maistre Anthoyne du Rochcazre vivant sieur de Penfeunteun, est citée comme témoin dans des extraits d'enquêtes au sujet du procès entre haute et puissante Moricette de Goulaine, dame de Ploec et Françoise de Bothereul, dame de Kerampuil, de Brumolo au sujet des droits de la châtellenie de Kergorlay.* »

étoit fils puiné de Hervé du Rochcazre escuier Sr dudit lieu et de demoiselle Marguerite du Cambout sa femme, du mariage desquels issurent Charles du Rochcazre héritier principale et noble, Antoine du Rochcazre, Guyon, et Catherine³⁸ du Rochcazre, juveigneurs. »

Pour le premier rameau de la branche aînée : « *Pierre du Rochcazre³⁹ écuyer Sr de Penfenteun marry de ladite déffendresse* » Renée de Lesquélen⁴⁰ sa veuve, tutrice de ses enfants mineurs, François, Morice⁴¹, Sébastien et Jan du Rochcazre, « *étant fils ainé héritier principal et noble de déffunt écuyer, Tanguy du Rochcazre vivant sieur du-*

dit lieu de Penfenteun et de demoiselle Anne de Kerloaguen de la succession duquel Tanguy du Rochcazre luy advin la terre de Penfenteun, et que ledit Tanguy du Rochcazre père du dit Pierre étoit fils d'écuyer Charles du Rochcazre, sieur du dit lieu du Rochcazre et de Penfenteun, Kerolland, et de demoiselle Janne Guinement sa seconde femme de laquelle il étoit fils ainé héritier principal et noble, »

Et pour le second rameau de la branche aînée : « *et que lesdite Hervé⁴² et François du Rochcazre mineurs sont enfants dudit Pierre du Rochcazre sieur de Pratouroudour et demoiselle Françoise du Rochcazre⁴³ sa femme, et que ledit Pierre du Rochcazre écuyer sieur de Pratouboudour étoit fils ainé héritier principal et noble dudit Morice du*

³⁸ Mlle Marie Guézennec, *Kaier ar Poher* N°16, page 21. Catherine du Rochcazre épouse en secondes noces Jan du Tertre, sieur de Kermen, (premières noces voir note N°21). Le 17 janvier 1640, elle établit un contrat pour la fondation d'une chapellenie au Roc'haër, chapelle dédiée à Saint Tugdual. A cette occasion, une messe est célébrée à la mémoire de Pierre Olymant. Le desservant percevra les revenus de la métairie de Saint-Antoine, située dans un faubourg près du prieuré du même nom. Le dernier chapelain est Louis Jégouïc, chanoine des Rochcazre et des Olymant qui prête serment révolutionnaire et se retrouve curé constitutionnel de Plounévez-du-Fou en 1791. Mise sous séquestre la métairie de Saint-Antoine est vendue au bénéfice de la Nation. Après Charles du Rochcazre, le lieu noble du Roc'haër passe aux Le Bigot, famille du mari de sa fille Françoise.

³⁹ AD22 2E/300. Pierre du Rochcazre épouse en premières noces par contrat de mariage en date du 4 mai 1638 Anne Coran, fille d'Allain Coran de la paroisse de Plougasnou dans l'évêché de Tréguier.

⁴⁰ AD29 2B/406 et A/8. Mlle Marie Guézennec, *Kaier ar Poher* N°16, page 24. Renée de Lesquélen, seconde épouse de Pierre du Rochcazre, meurt à Scignac en 1675, laissant des enfants mineurs. François Le Guéllaff, époux de Françoise du Rochcazre, sœur de Pierre, devenu tuteur, demande à en être déchargé, il est remplacé par Jean du Tertre, époux d'une autre Françoise du Rochcazre, demeurant à Plouguer. Suite au décès de Pierre du Rochcazre et de Renée de Lesquélen, le manoir de Penfenteun est vendu à la famille Le Bigot d'où il passera en 1678 à la famille Fleuriot de Langle.

⁴¹ BMS. Acte de baptême et mention marginale, Plélo, 1716. Dont un fils : Jacques du *Roquaire*, fils de Maurice et de Janne Pédron, né le 11 juin 1716 à Plélo, baptisé le même jour, décédé le 22 juillet 1716 à Plélo.

⁴² AD29 41J/45. Mlle Marie Guézennec, *Kaier ar Poher* N°16, pages 23 et 24. Hervé du Rochcazre, écuyer, sieur du Plessix, baptisé le 17 novembre 1666 à Poullaouën, est cavalier dans la 11^e compagnie, il se présente le 7 juin 1694 à la revue du ban et de l'arrière-ban de l'évêché de Cornouaille. Le 10 septembre de la même année, après avoir prouvé son appartenance à la religion catholique, il reçoit une lettre de provision l'autorisant à exercer la charge de notaire royal à Plonévez-du-Fou. Le 28 octobre 1699, il est inhumé dans l'église paroissiale de Plonévez-du-Fou. Marie Coznair, sa veuve, demeurant à Kerbihan en Plonévez, rend aveu en 1726 avec les héritiers de sa belle-mère pour la terre indivise de Kerolland. Elle agit comme mère et tutrice de ses enfants mineurs nés de son mariage avec défunt Hervé du Rochcazre, sieur du Plessix, héritier de Pierre du Rochcazre sieur de Kerolland et de Françoise du Rochcazre. Les 5 enfants connus d'Hervé du Rochcazre et de Marie Coznair sont : 1- Jeanne-Renée du Rochcazre épouse de Grégoire Coznair, 2- Marie du Rochcazre, religieuse, sœur du Tiers-Ordre, qui rend aveu le 1er avril 1755 pour le manoir et la métairie de Kerolland, elle décède au manoir presbytéral de Lopérec en décembre 1762, 3- Anne du Rochcazre épouse de Nicolas-Marie Pic du Cosquer, dont un fils Jean-Malo Pic du Cosquer recueillera la succession de sa tante religieuse, 4- Catherine du Rochcazre, 5- Jean-Baptiste-René du Rochcazre, fils posthume, qui décède peu de temps après sa naissance. Marie Coznair décède en 1739 à l'âge de 70 ans environ.

⁴³ Décédée à l'âge de 45 ans et inhumée dans l'église Saint-Pierre de Poullaouën le 9 janvier 1690.

Rochaezre et de demoiselle Marrie de Kerourfil sa compaigne Sr et dame de Kerolland, et que Maurice⁴⁴ du Rochcazre ecuiere sieur de Kerolland père dudit Pierre est fils de déffunt Charles du Rochaezre, écuiere sieur dudit lieu et de Penteunten de son troisième mariage avec demoiselle Marrie du Tertre, du quel mariage issurent le dit Morice du Rochcazre et demoiselle François⁴⁵ et Anne du Rochcazre ses sœurs qui partagèrent noblement la succession de la dite dame Marrie Dutertre leur mère par l'avis du sieur de Locrist et de Gouasme leurs proche parent au mois de juin de l'an 1643.»

« Ledit Charles du Rochcazre sieur du dit lieu auxquels les déffendeur font leur atache étoit fils aine héritier principal et noble de Hervé du Rochcazre ecuiere sieur du dit lieu et de demoiselle Marguerite du Cambout ; »

Le dossier est déposé devant le « procureur général du Roy le 28 juin 1670 par Frangeul huissier en la dite cour concluant que lesquels déffendeurs, et leurs prédécesseurs... se sont de tous temps immémorial gouvernés et comportés noblement et avantageusement tout en leurs personnes, biens, et partages, et ont contracté par mariage en de grandes alliances de la province, pris et porte les qualités de nobles comme

d'écuiere et seigneur ainsy qu'il est justifié par les actes et pièces mentionnées en leurs inductions, »

En conclusion, le procureur général du Roy « déclare lesdits Pierre, Tous-saint, autre Pierre, Morice, Nicollas, Ollivier, François, autre Morice, Sébastien, Jan, François, du Rochcazre nobles et issus d'extraction noble, et comme tels a permis audits du Rochcazre masles et leurs descendants en mariage légitime de prendre la qualité d'écuiere, et a laditte François celle de demoiselle, et les tous maintenus aux droits d'avoir armes et écusson timbrés appartenant a leurs qualité et a jouir de tous droits franchises et préminances et privilèges attribués aux nobles de cette province, et ordonné que leurs noms seront employés au Rolle et catalogue des nobles scavoir des dits Pierre et Toussaint du Rochaezre père et fils de la juridiction royal de Saint Brieuic et les autres de la juridiction royal de Carhaix, »

« Fait en ladite chambre a Rennes le quatriesme aoust mil six cent soixante et dix sijnée de Kerdaniel »⁴⁶

L'arrêt de maintenue ne remonte pas au-delà de Guillaume marié à Isabeau de Coetquévéran. Un acte du 14 juin 1474⁴⁷ lui donne pour mère Ysabeau Hamon, veuve de Jan du Rochcazre, dont il est le fils aîné. A ce titre il présente au receveur de la Cour de Carhaix « *le minu de ses héritages, pour faire la levée de l'an de rachapt échu par la mort de la dite Ysabeau.* »

(suite au prochain numéro)

⁴⁴ AD29 A/9. Mlle Marie Guézennec, *Kater ar Pober* N°16, pages 22, 23 et 24. Maurice du Rochcazre et Marie de Kerourfil demeurant au manoir de Kerolland sont les parents de Pierre, sieur de Pratanroudour, d'autre Pierre, prêtre, décédé à Plonévez du Fou, de François et d'Anne du Rochcazre. Leur fille François du Rochcazre, veuve de François Le Guéllaf, décède à Kerolland à l'âge de 74 ans, elle est inhumée le 4 mars 1724, sont présents Yves, René et Guillaume Le Guéllaf ses fils. François Le Guéllaf est inhumé le 30 mars 1721 à l'âge de 90 ans. Anne du Rochcazre, décédée avant 1685, est l'épouse de Jean Le Guillou, décédé vers 1664-1665, dont François Le Guillou, épouse de Tanguy Simon. Voir aussi la note N°32.

⁴⁵ François du Rochcazre épouse Amaury Le Marec de la paroisse de Trébrivan.

⁴⁶ Document annoté et intégralement publié sur le site Tudchential : <http://www.tudchential.org/>

⁴⁷ AD-29, 51J/10, Mlle Marie Guézennec, *Kater ar Pober* N°17.

ASSOCIATION D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE LA RÉGION DE BOURBRIAC



Adresse : Kerolland • 22160 MAËL PESTIVIEN

02 96 45 75 05 • Email : kerrol@wanadoo.fr

ABONNEMENT 2009 : 12 €

CARTE DE MEMBRE : 18 €

DÉPÔTS : Guingamp : *Espace Culturel du Centre Leclerc*

Papeterie Librairie : Majuscule, rue Notre Dame

Lannion : Librairie Gwalarn

Callac : Maison de la Presse

St-Nicolas-du-Pélem : Maison de la Presse

Bourbriac : Maison de la Presse

Bégard : Espace Culturel Intermarché

Rostrenen : Maison de la Presse

ANCIENS NUMÉROS : *S'adresser à la revue*